Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 76 (2012) **Heft:** 303-304

Artikel: Le pron. fém. rég. lie en ancien français

Autor: Atkinson, J. Keith

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-781674

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le pron. fém. rég. lie en ancien français

En préparant l'édition du *Boèce en rime* (v. *ici*, 75, 469-515), traduction wallonne du 3^e quart du XIV^e siècle de Jehan de Thys, j'ai noté une forme forte du pronom féminin régime assez inattendue; il y avait, plus particulièrement dans le premier des deux manuscrits, une série de *lie* dissyllabiques, à l'intérieur des vers et à la rime, dont l'identification posait un problème¹. La question qui se posait fut: d'où vient cette forme, et serait-elle l'indice précieux d'une localisation régionale?

Dans un premier temps, j'ai donc examiné en détail les occurrences de cette forme forte peu connue du pronom féminin dans chacun des deux manuscrits de ce *Boece*. Pour placer ces résultats dans leur contexte, j'ai ensuite passé en revue d'autres formes fortes du pronom féminin dans d'autres régions de la langue d'oïl au Moyen Âge.

1. Les occurrences de *lie*, forme forte dissyllabique du pronom féminin régime dans le *Boece en rime*

La forme *lie/lye*, forme forte du pron. pers. fém. de la 3^e personne, apparaît de manière constante, mais non pas exclusive, dans le manuscrit de base (*P*), BnF fr. 576 ff. 1-82*r*, 1383 (n.s.), dû au scribe Petrus de Palude. L'emploi de ce *lie* intervient surtout après préposition ou, deux fois, devant des formes nominales du verbe régies par une préposition².

Motivé par cette découverte, je me suis mis à repérer toutes les occurrences dans les deux manuscrits avec, en tête, le désir de l'identifier éventuellement dans d'autres textes d'origine régionale. Une comparaison de quelques éléments des deux manuscrits nous a déjà montré clairement que P est le témoin le plus fidèle du texte originaire, et que c'est un texte écrit dans la région wallonne (cf. Atkinson 2010; 2011).

Comme nous allons voir, le deuxième scribe s'est essayé de son mieux à éliminer le pronom *lie* de son œuvre.

² En ancien français, le pron. complément d'un infinitf ou d'un participe présent (gérondif), quand il est précédé d'une préposition (sans relation avec lui), apparaît régulièrement à la forme accentuée (Brunot et Bruneau 1969, 220).

Peut-être, ai-je songé, cette forme du pronom serait-elle un indice précieux sur l'origine régionale du *Boece en rime*. La forme *lie* serait-elle donc à classer parmi les indices wallons?

L'examen du manuscrit P, de Petrus, a établi l'emploi de lie à la rime et à l'intérieur des vers où lie comptait pour deux syllabes; en tout, une quarantaine d'exemples. Une comparaison avec les choix faits par Q (Alixandre Dannes, le scribe du deuxième manuscrit, BnF fr. 1543 ff. 1-76v, 1402) dans les mêmes circonstances révéla encore une fois son désir d'éliminer des formes qu'il trouva, presque certainement, rebutantes. Dannes, picard, a gardé la forme lie quelques fois à la rime, faute peut-être d'avoir sous la main une formule pour l'éviter. À l'intérieur des vers il ne l'a employé qu'une seule fois (v. 9588), là où P a la forme alternative li, mais il ne compte que pour une syllabe. Parmi les différents moyens que Dannes a trouvés pour l'éviter, il a pu introduire la forme plus récente elle³ (11326, 11730, 11784-[par ex. P Sans lie certaine et paree; Q Sans elle certaine et passee]), forme totalement absente de P, mais qui avait le mérite d'être dissyllabique comme lie. À part les exemples de lie répertoriés ci-dessous, P et Q emploient les formes fortes féminines li ou ly et occasionellement lui⁴, mais non pas toujours dans les mêmes endroits. Il n'appartient pas à l'étude que nous avons entreprise de faire une comparaison détaillée de ces formes li, lui dans l'un ou l'autre des manuscrits.

Assurée par la rime dans les deux manuscrits en non moins de dix-sept cas (5277, 5675, 5999, 6386, 6415, 6465, 6557, 6887, 7103, 8408, 8827, 11024, 11487,

Dans le ms. Q il y a trois exemples de l'emploi d'elle. On voit aussi apparaître elle en moyen français à l'atone et à la tonique, sous l'influence du pluriel elles, et du sujet; il joue le rôle de régime prépositionnel. Mais l'usage ne décidera en faveur de lui d'une part et d'elle de l'autre, qu'au XVe s. (Brunot 1905, 441). L'extension de la forme d'ele [comme forme forte] en remplacement de li, commence déjà dans la seconde moitié du XIIIe s. (Moignet 1976, 38). Parmi les premiers exemples de ele/elle, comme forme forte après préposition, on a PhNovMemR (ca 1258) II, clxxi; BrunLatChab (1267) I, 182; TroiePrC (2e m. XIIIe s.) 18, 61-64; et puis au XIVe s., GirRossAlM 4373; HugCapLb 3178; PhMezGrisP p. 108. Cf. GdfC 9, 427c, TL 4, 1308-1309, DEAF I61, 33-37.

On trouve les formes *li*, *ly* et *lui* remplissant la même fonction, après préposition, et devant infinitfs. L'emploi de *lui* en fonction d'un pron. fém. fort est bien documenté. C'est à partir des manuscrits du XIIIe siècle que l'on peut observer une certaine confusion dans l'emploi de *lui* et de *li*. C'est une période durant laquelle les formes *li* et *lui* ont souvent été prises l'une pour l'autre. Ainsi *lui* peut fonctionner comme rég. indir. masc. ou fém. sur le même plan que *li* faible, et *lui* s'emploie souvent au lieu de *li* fém. fort, et inversement on rencontre des *li* forts masc. Cf. TL 4, 1315-1316; Rheinfelder 1967, § 254; Chaurand 1972, 110; Ménard, 1973, § 46, 1ºa et b; Moignet 1976, 38; Hasenohr 2006, 73. Voir aussi Rydberg (1905, 381-383), qui voit que, dans une première étape, ce syncrétisme fut plus fréquent en anglo-normand, et moins fréquent à l'Est. Pour les occurrences de cette réduction dans les textes anglo-normands, dès le XIIe s., voir Short 2007, § 15.2; Pope 1934, § 1250.

11512, 11991, 12127, 12152), la forme doit appartenir au poète. La rime est avec *Philosophie* (7), *mie* (2); les substantifs *compagnie* et *vie*; le participe fém. *marchie* (marchir "mater"); le participe fém *aliie* (forme réduite septentrionale); les ind. prés. *alie* (alier) (2) et *aproprie*; et le subj. prés. *die* 11488. À ces rimes en *lie*, on peut ajouter la rime isolée de *felonnie*: *celie* 1763 commune aux deux manuscrits.

De plus, P a trois rimes avec lie, où Q porte une leçon différente. Ce sont les trois premiers exemples de cette rime relevés dans le texte. Étant donné que Q remplace les quatorze exemples de lie à l'intérieur des vers par des moyens variés, on pourrait imaginer que Q a fait des efforts pour remplacer une forme qu'il a trouvée peu satisfaisante, mais qu'il a appris, par la suite, à accepter à la rime, et seulement à la rime.

Les trois premiers exemples de lie à la rime, où Q trouve des moyens de l'éviter sont les suivants:

2573

Il s'agit de la Fortune.

Et se tu as horreur de *lie*,

Met en despit sa trecherie

3811

Qu'a bonneurté n'apartient mie

Que nuls soit besoingneus pour lie.

4893

C'est voirs, dist Böeces a *lie*. Dont estoet, dist Philosophie,

Et se [tu] doubtes sa folie Mes en despit sa tricherie

Q

Qu'a beneurté n'apartient mie Qu'autres ait pour lui povre vie.

Voirs est ce, dist il, je l'otrie. Dont faut il, dit Philosophie,

Quant aux exemples où *P* continue à employer cette forme⁵ à l'intérieur des vers, et où elle compte régulièrement pour deux syllabes, il y en a dix-huit, dont seize régis par une préposition: a 10438, 11730, 11945; de 4816, 9586; en 3783, 6206, 9866, 10651–(par ex. *P* N'ayt en lye liberté franche⁶), 10906 (lye), 11599, 11646 11872; pour 11326 (ms. ly)⁷, sans 11061, 11784; et deux exemples de lie devant des formes nominales du verbe régies par une préposition: infinitif régi par de 3719 'de lie perdre', et la forme en -ant régi par en 11464 'en lie gardant'. Chacun de ces cas suscite une réécriture de la part de *Q*. Il lui faut des moyens différents pour rétablir la mesure des vers. Trois fois *Q* remplace

Le référent peut en être une personne (Junon, Latona), une personnification (Fortune, Philosophie), une abstraction (intelligence, raison etc.), ou un substantif concret (la mer 2732, une verge 4816).

⁶ *Q* Et n'ait *en lui* liberté franche.

⁷ Corrigé en lye; Q elle.

lie/ly(e) par elle⁸; huit fois il le remplace par lui avec un élément de plus dans le vers pour assurer la mesure : 3719–(par ex. P Qu'il ait de lie perdre doubte, Q Qu'il ait de lui perdre grant doubte), 3783, 6206 (Q vers de sept syllabes), 9586, 10906, 11646, 11872, 11945; deux fois par soy 9866 (P Qu'en lie, Q Quë en soy), 11599 (P Qu'en lie n'ait, Q Que n'a en soy); et il réécrit quatre fois pour l'éviter : 4816–(par ex. P Le hault de lie [une verge] aval descherge, Q A son pesant jus se descharge), 10438, 11061, 11464.

L'apparente rareté de cette forme et les difficultés initiales à l'identifier sûrement nous ont amené à l'idée de revoir la question des formes du pron. fém. fort dans les textes et documents français du Moyen Âge et de leur distribution. À première vue, il semblait y avoir une certaine confusion de temps en temps. Cette idée de les revoir est survenue au cours d'une discussion par courriel avec Gilles Roques à qui je dois, en premier lieu, la référence précieuse au travail de Rydberg (1905, 369-385), et d'autres par la suite.

Ce fut cette découverte de l'étude importante de Gustav Rydberg (1905, 378-383) qui a beaucoup facilité mes recherches initiales pour des formes de lie à l'Est. Pour Rydberg, il y aurait eu deux types principaux du résultat de iei dans le domaine d'oïl au Moyen Âge: li et lei/lé. En même temps il y ajoute un type lie/liey qui se retrouve à côté des autres de temps en temps. En fait, tout en adoptant mon propre ordre d'investigations, je me suis servi de cette étude séminale de Rydberg comme point de départ dans le choix de textes régionaux à examiner.

2. Les formes fortes féminines régionales au Moyen Âge

Ainsi, ce qui nous intéresse plus particulièrement dans cette étude, ce sont les formes fortes du pron. fém. (à l'exclusion des formes plus ou moins universelles de *li* et *lui*) dans les fonctions de complément prépositionnel, et devant l'infinitif et la forme en -ant précédés d'une préposition. Ce sont tous des cas qui se rencontrent dans l'emploi de *lie* dans le *Boece en rime*. Dans les exemples cités, tirés d'autres textes, on trouvera quelques exemples de l'emploi du pron., forme forte, dans une proposition elliptique (frappé d'un accent particulier), comme forme d'insistance d'un sujet ou d'un objet, et devant un verbe fini.

Résumons rapidement quelques éléments essentiels dans le développement des démonstratifs latins à l'origine des pronoms, régimes indirects, dans la langue d'oïl au Moyen Âge. Dans une explication succincte et excellente,

Voir 11326, 11730, 11784 ci-dessus. Trait que l'on pourrait inclure dans ses tendances modernisantes.

V. Väänänen écrit (1964, 130): «Iste, ille et ipse généralisent, en partant de illum, illo, illam, illa, etc., les formes appartenant aux thèmes en o et en a: datif fém. istae, illae (Plaut.) [...]. Toutefois, le datif latin illî a survécu comme pronom enclitique, anc. fr. li^9 [...]. D'autre part, le relatif-interrogatif qui, quae, quod, a imposé aux démonstratifs des formes analogiques: nom. sg. m. isti, illi (Greg. Tur.), d'où fr. il [...]; [...] et dat. m. en -ui: illui (CIL X 2564), d'où fr. lui; [...] et dat. f. illaei (contamination entre illî et illae CIL VI 14 et 484) [...] d'où a.fr. *liei > li. » 10.

C'est la coalesence de e (< lat. ae) avec un j (yod), issu de la fermeture d'un i final en hiatus dans illaei, qui aurait mené à *illei > *elèi. Par la suite, la diphtongue palatale romane ei, par un processus de segmentation 11, a mené à la création d'une triphtongue iei, triphtongaison qui a eu lieu dans le galloroman du Nord aussi bien qu'en provençal 12. Dans le galloroman du Nord, avec la fermeture de l'e médial devant i, cette triphtongue s'est monophtonguée en i par l'étape de iii: *elèi > liei d'où li^{13} par aphérèse, diphtongaison et assimilation 14. C'est ainsi que s'explique, en bref, la voyelle de li en ancien et moyen français. C'est cette forme réduite qui est la forme régulièrement employée dans une partie du Nord-Ouest (par ex. Seine-Inférieure), le Nord, y compris l'Angleterre, toute la Picardie 15, le Centre 16, la Champagne (sauf quelques parties de la Champagne de l'Est). Et à partir de là, c'est une forme qui se rencontre un peu partout dans les domaines de la langue d'oïl.

Mais il a eu d'autres résultats dans les régions de l'Ouest et de l'Est. La triphtongue *iei*, en conséquence certainement d'une accentuation différente, s'est développée dans d'autres et différentes façons (GossenScripta 312). Fouché (1952-1961, 327, R VII) observe que, à l'Est aussi bien qu'à l'Ouest,

Forme faible indifférenciée en genre, remplacée après une période d'incertitiude qui a commencé au XIII^es. par *lui*.

¹⁰ Cf. Brunot 1905, 189.

¹¹ Fouché 1952-1961, 288-289; 326-327. Cf. 'breaking' Pope, § 410 et § 412.

Les formes provençales du pron. fém. qui dérivent de ILLAEI sont *lei*, *leis*, *liei*, *lieis*, *lieys* (Anglade 1921, 246).

Étant entendu que la graphie i des formes fortes pronominales citées peut toujours être remplacée par y.

¹⁴ Schwan-Behrens 1932, § 322,2; Pope § 411; Bonnard et Régnier 1991, 42.

Pour les pron. fém. forts picards, Gossen (1970, 124, § 65) n'enregistre que li, lui.

Meyer-Lübke 1974, § 160: «En français ie + i passe à i dans une zone qui s'étend à l'Ouest jusqu'à Bernay et Orléans, au Sud jusqu'à Nevers et Autun, à l'Est jusqu'à Joinville et Reims.» GossenScripta (199) fait une constatation importante, à savoir que le Centre, le Berry et le sud de l'orléanais s'alignent de préférence, quant aux graphies employées, avec les documents de l'Ouest. Ainsi, son C5 (1267) de lie [lire lié?] (Berry, Dépt. de l'Indre).

l'évolution de la triphtongue *iei*, après avoir passé à *yei*, a perdu son premier élément et a abouti à *ei/e*¹⁷. L'exemple qu'il en donne est *lectu > leit/let*, mais l'analyse s'applique également à *liei > lei*, *lé*. En fait, la forme *lei/lé* appartient à ces deux régions, qui, apparemment, n'ont aucun lien entre elles. Comme on sait, la forme pronominale fém., *lei/lé* est bien représentée dans des textes et documents de l'Est (du Nord au Sud), mais son apparition dans l'Ouest et le Sud-Ouest semble être moins reconnue par les grammaires. Cependant, commme le remarque Fouché (327), à l'Ouest, on trouve un autre résultat, exactement opposé : *yei* a pu y devenir *ye*; cf. *lectu > liet*. Selon Meyer-Lübke (1974, § 159, 161), dans le Nord-Ouest il semble que la forme primitive soit *ìei* qui s'est simplifiée en *ìe* avant de se changer plus tard en grande partie en *ié* ¹⁸. Ce sont dans les textes du Nord-Ouest, normands, que l'on rencontre le plus fréquemment *lié*, (dont la simple graphie *lie* peut nous tromper); mais cette forme du rég. fém. fort n'est pas totalement absente des textes et documents de l'Ouest ¹⁹.

Or, les formes dialectales de la forme forte du pron. fém. rég. qui sont les plus souvent citées (toutes attribuables d'une manière ou d'une autre à la forme du latin vulgaire *illaei*) sont *lei/lé* et *lié*. Par exemple, Thomas (1897, 335) identifie *lei*, *lé* et *lié* comme les formes dialectales principales, tandis que Schwan-Behrens (1932, § 322,2) et Moignet (1976, 38) identifient *lei* et *lié*. Hafner (1955, 93, note 1), en parlant du développement de la triphtongue *iei*, place la graphie *i* dans les régions du Centre, Picardie, Champagne et l'Est de la Normandie; *ei* à l'Est, et *ie*, *e*, *ei* à l'Ouest. Zink (1989, 96) assigne *lei* à l'Est et au Nord-Est et *lié* à l'Ouest, comme le fait Hasenohr (2006, 72).

Mais, en fait, la variété des formes fortes du pron. fém. rég., même dans les textes littéraires régionaux, est plus grande que ces seules formes. Comme nous allons le voir, on trouve à l'Est *lée*, *leye* à côté de *lei* (cf. Zink 1997, 18) et dans les textes 'mixtes' avec des traits dialectaux du Sud-Est et du Sud-

Selon Thomsen (1876, 75), à l'Est (bourguignon), ei « se rattache immédiatement au latin vulgaire è non diphthongué ». Cf. Lote 1955, t. 3, 162): « au Nord-Est e + yod donne ei sans diphtongaison de la voyelle. ». Ces hypothèses et l'hypothèse initiale de Meyer-Lübke (1890 [Slatkine, trad. fr., 1974] I, § 160, p. 162): « Il vaut mieux admettre que nous nous trouvons dans l'Est [wall., lorr., bourg.] en présence d'une région où, contrairement au reste de la France, è devant les palatales ne passe pas à ie, mais, par l'intermédiaire de èi, à éi, et enfin à e. », seraient à rejeter (voir Horning 1888, 258, 580; 1890, 376-377).

Voir aussi Pignon (1960, 123): «En Normandie on a non point e, mais ye, au lieu du français i. \dot{e} + palatale a d'abord produit une triphtongue qui s'est réduite à -ie-».

TL 4, 1319-1320 contient des exemples de *lé* (textes de l'Ouest et de l'Est), et *lei* (textes de l'Est); pour *lié* voir TL 5, 413, 4-10; quant aux exemples du DEAF I61, ils viennent confirmer *lé*, *lié* à l'Ouest, *lei* à l'Est.

Ouest, sûrement sous l'influence du provençal ou, à l'Est, du frpr., on trouve des formes telles que *liei* aussi bien que *lei*, *lie*.

2.1. Interprétations divergentes des graphies lei/le et lie

L'interprétation de la graphie *lei* a produit des interprétations divergentes. Tandis que l'interprétation de le (= $l\acute{e}$) semble assurée, comment interpréter lei, forme bien attestée depuis le lei d'Eulalie²⁰? La graphie ei, serait-elle la représentation d'une diphtongue (Fouché 1952-1961, 263; Zink 1989, 96), ou tout simplement un digraphe, sans diphtongaison? Pour Gossen ei est censé indiquer un e long (1968, 15; 1970, 49), l'équivalent de é, d'où les formes alternatives de ei, é. Si l'on accepte que la graphie ei est un digraphe, et non la représentation d'une diphtongue, il devient légitime d'examiner les formes lei et lé ensemble. La conclusion d'Albert Meiller (1994, 170), en comparant l'emploi de e et ei dans les deux manuscrits du texte lorrain SBernAn (P BnF fr. 24768 et B Berlin, Nat.bibl. Phillips 1925), est la suivante : « Manifestement, rien dans nos manuscrits ne permet d'interpréter ei comme la transcription d'une diphtongue. Tout invite au contraire à y voir une simple graphie inverse de e, dont l'origine est l'évolution ei > e du produit de E ouvert tonique + yod, noté lui aussi de préférence ei dans P et e dans B; et une graphie où i ajouté à e nous paraît avoir pris la même valeur diacritique qu'un accent moderne, si l'on en juge par son emploi constant dans la finale -eit, qui est ainsi distinguée de -et atone et a sans doute beaucoup contribué à l'extension du digramme. » C'est ce même résultat qui se rencontre dans les régions bourguignonnes et comtoises²¹. Et dans l'Ouest aussi, il paraît que la graphie ei est dans beaucoup de cas une graphie «employée pour désigner l'e de n'importe quelle provenance. » (Pope 1903, 56; Pignon, 1960, 127).

Évidemment pour la simple graphie *lie* dans les manuscrits il peut y avoir plusieurs interprétations: $lié^{22}$ (diphtongue croissante), *lie* (diphtongue décroissante), *lie* (dissyllabique), et il peut y avoir des *lie* monosyllabiques où le e n'est qu'une adjonction graphique pour signaler le féminin²³. Pignon (1960², 460) associe quelques occurrences de la graphie '*ie*' dans le sudest du Poitou et la Basse Marche (Haute Vienne) avec les développements

Pour une analyse de la fonction syntactique du *lei* d'Eulalie 13, où le pron. rég., sous une forme 'prédicative' sert de thème, désignant la personne intéressée au procès, voir Moignet 1965, 66.

Voir Philipon 1910, 514; 1912, 579; 1914, 538.

Il va sans dire que la résolution 'lié' ne peut se faire, au moins dans une première étape, qu'à partir des textes versifiés ou rimés.

On pense à la forme fém. *luie* créée par l'auteur (ou scribe) de *Fierabras* 2301.

occitans ie(i). Et Hafner (1955, 93-97, § 22), en examinant des documents franco-provençaux, trouve lie à côté de liei et lei. Enfin, lye, à côté des formes liey, lyei, et li, n'est pas inconnu dans l'œuvre de la Lyonnaise, Marguerite d'Oingt. On se demande si ces lie limousins et frprov. ne seraient pas une réduction de la triphtongue prov. liei.

Dans ces circonstances, l'interprétation de ces *lie* n'est pas toujours facile à déterminer. Néanmoins, dans les textes normands et de l'Ouest, en vers, ce sont les rimes et même le compte syllabique qui nous aident à interpréter cette graphie comme *lié*. Ainsi l'exemple de *lie* [TristBér 284] que donne Pope (§ 1327, SWi)²⁴, est certainement à lire come *lié*. De même pour les références '*lie*' données par Nyrop (1903, t. 2, 377)²⁵. Gdf 4, 746c donne des exemples de *lie* féminin comme régime avec préposition. Les textes normands en vers qu'il cite (ChastPereAL, Wace [RouA], SGregJeanM) sont à lire comme *lié*. En effet, d'après l'évidence des textes versifiés émanant du Nord-Ouest et de l'Ouest, on serait tenté, au tout premier abord, de lire la graphie de *lie* comme *lié* dans ces régions.

Que dire donc des *lie* retrouvés dans le *Boece en rime*? Puisque notre texte semblait être assuré comme texte wallon selon d'autres critères, il y eut lieu de croire que *lie* serait une forme légitimement wallonne. C'est ainsi que nous avons poursuivi notre enquête dans la région du Nord-Est. À ce que j'ai pu déterminer au début de mon investigation, *lie*, comme forme du Nord-Est, n'a reçu que très peu d'attention.

2.2. Un mot sur l'origine des textes et des manuscrits

Évidemment nos exemples du *Boece en rime* sont basés sur une lecture des manuscrits. Mais quant aux investigations suivantes concernant les différentes formes du pron. fém. fort trouvées dans des textes et des documents des différentes régions de la langue d'oïl, dans nos efforts pour identifier d'autres occurrences de *lie* dissylabiques à l'Est ou au Nord-Est, nous nous sommes fié aux éditions publiées, dont la valeur d'authenticité peut varier. On rappelle les sages conseils de Max Pfister (1993, 40): « Pour les graphies littéraires, il faudra des éditions philologiquement sûres, qui considèrent la graphie exacte d'un manuscrit daté. La localisation d'un texte littéraire se fera séparément pour la langue de l'auteur, en considérant la forme linguistique des rimes, et pour les différents scribes, en examinant les graphies des manuscrits entiers.

Le texte serait mieux classifié comme, tout simplement, de l'Ouest.

Les exemples que donne Nyrop pour *lie* à l'Ouest sont certainemennt à lire comme *lié*: *Chast. d'un père* XI, 142; Wace, *Rou* II, v. 1280; et Henri de Mond. §§ 709, 1637.

Dans l'avenir, il faudra examiner les particularités graphiques et lexicales des divers scribes et établir le rayonnement de différents scriptoria. »

Il est clair que, la plupart du temps, la lecture d'un seul manuscrit donne le même résultat. Mais le danger de mauvaises lectures, qui pourraient invalider des conclusions, du moins celles qui se baseraient sur la statistique, est là pour nous hanter. À titre d'exemple, je cite des exemples trouvés dans le *Le chastoiement d'un père a son fils* [ChastPereaL/ChastPereaM], texte normand du début du XIIIe s., selon deux éditions différentes du même manuscrit, BL Add. 10289, norm. 2em. XIIIe s. (A). Dans le conte XI,97, on lit dans l'édition AL: «Ne ja a *li* n'aprismereit », là où l'édition Montgomery [ChastPereaM] lit $lé^{26}$. En effet, ce n'est pas le seul exemple d'une différence de lecture du même manuscrit, cf. *lié* (*lie* f. 148va) de AL XI,261 (AM 1863 *li*) et *lié* de AL XIII,191 là où AM 2411 lit correctement la leçon *lei* du ms. (f. 153rb). Dans le *Roman de Saint Michel* [ChronSMichelM] qui se retrouve dans le même manuscrit, à côté de la forme régulière, *lié*, on trouve un *lé* et un *lei* isolés; et toujours dans le même manuscrit, *L'Évangile Nicomède* d'André de Coutances [EvNic AgnP] nous offre, à côté des *lié* régulièrement employés, des *lé* et un *li*.

Tout ceci pour dire que l'étude qui va suivre a déjà un caractère provisoire; elle est basée sur les données collectées par d'autres, et sur les éditions des textes et des documents. Dans la mesure du possible, nous avons vérifié les citations des textes dans les éditions à notre disposition. Il est presque sûr qu'il y aura des émendations à faire ici et là, mais j'espère que cette récapitulation de la distribution des formes fortes du pron. fém. fort rég. gardera une certaine validité.

Avant de revenir sur ce petit mystère du *Boece en rime*, et en acceptant les résultats déjà acquis sur la formation des pron. fém. forts à partir de la forme ILLAEI du latin vulgaire, qui incluent *li*, *lei/ley*, *lé*, *lee/lée*, *leye/leie*, *liei*, *lié*, *lie*, il conviendrait de revoir les usages de ces formes variées dans des textes et des documents de telle ou telle région.

2.3. Les formes du pronom féminin fort à l'Ouest

Il nous semble prudent, pour les besoins de l'examen des formes de l'Ouest, de suivre une division géographique, à savoir, d'un côté, le Nord-Ouest (Manche, Calvados, Seine-Maritime, Eure), et de l'autre l'Ouest (Anjou, Touraine, Bretagne) et le Sud-Ouest (l'Angoumois, le Poitou, la Saintonge et l'Aunis)²⁷. Tandis que la forme *lié* est caractéristique du territoire normand,

²⁶ F. 148va; c'est AM qui a la bonne leçon.

Là nous suivons les divisions proposées par Schwan-Behrens 1923, t. 3.

sans exclure quelques exemples de *lé*, c'est une forme qui se rencontre de temps en temps dans des textes et des documents de l'Ouest.

Un examen des textes et des documents de l'Ouest et du Sud-Ouest suggère que c'est la forme lé qui est à associer plus particulièrement avec cette région suivie de la forme lei. L'emploi plus ou moins interchangeable des graphies e, ei, et aussi ie, est l'indice d'une certaine confusion dans la pratique des scribes (cf. GossenScripta 116). C'est pour ces raisons que nous avons examiné ensemble les textes que l'on pourrait classer selon d'autres critères comme de l'Ouest ou du Sud-Ouest. On trouve même, ça et là, des formes plutôt occitanes, liei, liey²⁸, dans les textes du Sud-Ouest que Pignon classifie comme des textes 'mixtes'. Dans un sens, il n'y a rien d'extraordinaire à trouver ces mélanges de formes dans des zones de parlers mixtes. Cependant, cette dispersion des formes ne peut pas constituer un critère sûr de localisation. Par exemple, selon G. Paris (1879, 169), l'éditeur de La Légende de Saint Alexis, version en vers octosyllabiques [AlexisOctP] ca 1200, le copiste du manuscrit (BnF fr. 25408) serait du Sud-Ouest. Il y trouve des traits de langue qui le rapprochent de Péan Gatineau (tourangeau) et Étienne de Fougères (texte avec un mélange de traits du Sud-Ouest aussi bien que de l'Ouest). Sa conclusion est que le copiste pourrait être tourangeau, poitevin ou même angoumois.

2.3.1. Le Nord-Ouest: lié, lé

Comme nous l'avons déjà remarqué, la forme *lié* est plus caractéristque des textes et des documents normands (Goebl 1970, 202). L'interprétation de *lie* des textes en prose dans les régions de l'Ouest pose toujours un certain problème. Par exemple, Gdf 4, 746, donne l'exemple *lie* (lire *lié*?) tiré du document normand de 1335, *Adjudication d'héritage à la Royne Jehanne*²⁹. Pour l'instant, je ne vois pas de moyen sûr de résoudre cette question, mais, d'après le témoinage des textes en vers, il y a lieu de croire qu'ils sont à lire comme *lié*. Il va sans dire que la forme centrale *li* apparaît de temps en temps, et on y trouve *lé* aussi, forme rencontrée beaucoup plus fréquemment dans l'Ouest et le Sud-Ouest.

Voir en particulier les exemples, plus bas, tirés de la Seconde Coutûme de Charroux et la Légende de Sainte Catherine [SCathJong].

Goujon 1870, 588-589: «Philippe [...] roy de France à la supplication de nostre tres chiere cousine Blanche de France [...] affermant nostre tres chiere dame la royne Jehanne sa mere [...] pour quoy les heritages duy dit Robert assis ou dit terroir lui devoient appartenir et estre appliquiez a *lie* ». La référence est à Blanche de France, cousine du roi et fille de la royne Jehanne. (Lettres contenant arrêt de la Chambre des comptes, octobre 1335).

À part la Vie de Saint Martin de Péan Gatineau, texte plutôt tourangeau, et le Roman de Troie (de l'Ouest), les autres textes du Nord-Ouest que cite Rydberg (380) sont : le Roman du Rou de Wace, le Roman du Mont St-Michel de Guillaume de St Pair, L'Évangile Nicomède d'André de Coutances et La Clef d'Amors.

Roman du Rou de Wace [RouH], norm. ca 1170. – Texte où on relève des lié³⁰ dans la Deuxième Partie (ms. Duchesne), 'o lié' II, 1280³¹, 'vers lié' 1568, à côté de li 'sans li' (une épée) III, 528 (ms. BL Royal4 C.XI), et même des cas de lui « E perie est od lui largesce (la noblesce) » 168, 1388, 2542, 4745³².

Roman du Mont St-Michel³³ de Guillaume de St Pair, texte du Nord-Ouest du 3eq. XIIe s. – La forme régulière employée pour le pron., forme tonique, est *lié*³⁴, cf. v. 1479, 3323, 3342 (neuf ex. dans le glossaire de Bougy). Rydberg [ChronSMichelM] note un exemple isolé de *lé* à la rime, '*lé*: gardé' au v. 3806 du ms. B (BL Add. 26876) [éd. Bougy 3801], auquel on peut ajouter l'exemple [Bougy v. 3543]³⁵ à l'intérieur d'un vers: «la beste [...] / Environ *lé* tot le païs / O son venin aveit mal mis / Arbres [...] ». Et on y voit apparaître encore la forme *lei*, plus caractéristique du Sud-Ouest.: « Quant le jaiant ovec *lei* jut » [Bougy 460]³⁶.

L'Évangile Nicomède d'André de Coutances [EvNicAgnP = AndréCoutP p. 71-136], norm. occidental, déb. XIIIe s. – Mélange de formes : cinq cas de lié compl. de prép. : 43, 53, 164, 165, 1535 ; quatre cas de lé, deux compl. de prép. 77, 1942 et deux obj dir. d'un infinitf précédé d'une prép, 'A lé [...] löer' 69, 'por lé trembler' 1368 ; et enfin un cas de li : «Je m'enbatisse a li löer » 49. Le manuscrit BL Add 10289 (norm., 2° m. du XIIIe' s.) renferme aussi les textes de ChronSMichel et ChastPereA, textes qui montrent le même mélange de formes.

À propos de la langue de Wace, Holden (1954, 44) remarque: « Le trait le plus intéressant de la langue de Wace, c'est qu'il sépare e ouvert devant palatale et i [...], suivant ainsi les dialectes de l'Ouest et du sud de la Normandie où e ouvert dans ces conditions donne ie, ié ou ei. ».

³¹ Cf. Gdf 4, 746c, RouA, lit: «Od *lie* seras penduz, asez as dit pur quei.».

³² Cf. Gdf 4, 746c; TL 4, 1319; TL 5, 411.

DEAF Chronique rimée du Mont Saint Michel. Manuscrit de base (A) BL Add. 10289-norm. 2^e m. XIII^e s.

Dans l'édition de F. Michel [ChronSMichelM] Eggert (1889, 372) note la rime du ms. A (BL Add 10289) 3518 milie "milieu": lie, là où le ms. B (BL Add. 26876, XVe s.) lit ley: mileu. Comme le dit Joret (1881, 260), une rime milié: lié serait bien possible « dans les idiomes de la région occidentale de la Normandie [où] ieu se réduit à ié », et c'est ainsi que l'éditeur (Bougy, 2009) l'a interprétée: « Une boclete a el milié / Et quatre croiz environ lié » (v. 3765).

³⁵ Cf. DEAF I61, 25.

Ce mélange de formes dans le *Roman du Mont* s'accorde bien avec l'évidence du *Chastoiement d'un pere* (*lié*, *li*, et un *lé* et un *lei*), et l'Évangile Nicomède (*lié*, *lé*, *li*), tous les trois dans le ms. BL Add. 10289, norm. occidental, 2°m. XIII° s. (Paris-Bos 1885, xxIII).

La Clef d'Amors [ClefD]³⁷ norm., prob. 1280. – La forme du pron. fém. employée régulièrement est *lié/lyé*: 'en *lié*' 111, 'a *lié*' 432, 'prez de *lié*' 435 etc. (au moins 26 exemples, mais aucun exemple à la rime); « por *lyé* henorer et servir » 1181; rég. dir. d'un infinitf, « Respondre li doiz humblement / Et *lié* blandir souevement » 1818.

À ces textes, on peut ajouter, les lié relevés dans d'autres textes normands :

- Le roman de Tristan de Béroul [TristBérM⁴] Ouest, 4^eq. XII^e s., norm. Plusieurs exemples de *lié* compl. de prép.: 'en *lié*' 284, 1153, 'de *lié*' 1385, 'pour *lié*' 1652, 'o *lié*' 2889, auquel il faut ajouter 'o *celié*' 4340, et un *lié* obj dir. indépendant: « Mex se laisast vif depecier / Que lui ne *lié* soufrist lïer » 812.
- La Chanson d'Aspremont [AspremwB] orig. ca 1188, norm./agn., version remaniée, pic. ca 1270 (ms. Nottingham Univ. Mi.LM.6, 3° q. XIII° s.). Le lié, rég. dir. d'un verbe fini, dans « Et l'apostoles la li a esposee / Lui a sacré et puis lié a sacree. » (11272) de ce ms. pic. serait un normandisme. Brandin, l'éditeur, décrit le scribe de cette deuxième partie du texte comme picard aux limites de la Normandie.
- Le chastoiement d'un père a son fils [ChastPereaH, ChastPereaL, ChastPereaM] norm. déb. XIIIe s., ms. de base (A) BL Add. 10289-norm. 2em. XIIIe s. - Les deux exemples de lie que cite Gdf 4, 746c du ChastPereaL, Un jor veneit de lié prier f. 147rb (AL XI,142, M-1704, [H-1718]³⁸) et Et soentre lié ferma l'us f. 150ra (L-XII,109, M-2048, [H-2066]) sont à lire, selon le compte syllabique, comme lié. Et c'est ainsi qu'il faut interpréter les huit autres exemples de lie du ms. A, que voici: Que por lié receüssez mort f. 136rb (L-II,70, M-412, [H-416]); Comme je sui por lié destreit f. 146rb (L-XI,86, M-1650, [H-1664]); Por lié veier et esgarder f. 147rb (L-XI,136, M-1698, [H-1712]); Devant lié plorut tendrement f. 147rb (L-XI,137, M-1699, [H-1713]); Ne de lié n'aveit nul confort f. 148va (L-XI,261, M-1863 [M li], [H-1877]); Por lié deceivre et esprover f. 150ra (L-XII,102, M-2041, [H-2059]); Que il s'esteit de lié enblé f. 151ra (L-XII,220, M-2166, [H-2184]); Devant lié sor un drap en l'ere f. 171ra (L-XXV,151, M-4512). En plus, on trouve trois exemples du pron. démonstratif celie qui sont à lire comme celié: Et se celié i puis veier f. 136rb (M-391, [H-395]), Que por celié ert si soupris f. 136rb (L-II,67, M-409, [H-413]); De celié li balla saisine f. 149ra (M-1935, [H-1947]). Il v a un seul exemple de *lei* comme pron. fém. fort, compl. de prép., au f. 153rb: Et celui qui o lei veneit: c'est ainsi que AM le présente; AL le 'corrige' en lié³⁹. De même, on trouve un exemple isolé de lé, f. 148 va, AM, 1661 Ne ja a lé n'aprismerait; encore une fois L et H le corrige en li^{40} .

Fierabras [FierL] ca 1190, ms. Escorial M.III.21, norm.-pic. 2em. XIIIe s., pour les vers 1-5628. – Il y en a au moins trois exemples de *lié* compl. de prép.: 'a *lié*' 3192, 'devant

³⁷ Édition consultée dans la réimpr. de A.M. Finoli, *Artes Amandi*, Milano, 1969, p. 125-228.

Nous avons mis toutes les références à l'édition d'A. Hilka et W. Söderhjelm (Chast-PereaH) entre crochets: il semble que les éditeurs ont 'normalisé' tous les *lie* et les *celie*, et même le *lei* et le *lé* en *li*.

Sur les quelques contradictions de lectures du même manuscrit par ChastPereAL et ChastPereAM, voir plus haut.

⁴⁰ Je veux remercier M. O. Collet qui a pris le temps de vérifier toutes ces leçons dans un microfilm du manuscrit.

- *lié*' 5219, 'vers *lié*' 5418. Au vers 2301, on rencontre une forme inattendue, 'a *luie*', qui serait une tentative de créer une forme féminine à partir du masc. *lui* avec un *e* purement graphique (Le Person 2003, 110-111).
- Yder [YderA] norm. 1^{er}q. XIII^es, scribe agn. 2^em. XIII^es. La forme utilisée presque exclusivement dans ce roman, à la rime et à l'intérieur des vers, pour le pron. fém. compl. de prép. est lié, forme confirmée par les rimes. Par ex.: 'jusque lié: acointié' 119; 'fors de lié: marchié' 224; 'congié: od lié' 444, 'deprié: vers lié' 2548, 'jusqu'a lié: leissié' 2722, 'a lié: chargié' 3307, 3911, 4124, 4548, 4804, 5115, 6542, 6614, etc. À ceci, on doit ajouter deux exemples de celié fém., «celié / que çaenz vos a herbergié » 4026 et «[...] sunt lié / tuit en l'ostel, neïs celié / qui del duel de son ami plore » 4297. Il y a, quand même, un exemple d'un li, compl. de prép., « Mes ne se puet de li defendre » 1541, et quatre de lui dans la même fonction: « Huem ne se puet de lui defendre » 203, 2198, 3249, 3333⁴¹.
- La chirurgie de maître Henri de Mondeville [HMondB] norm. (Cotentin), 1314. Exemples de lié dans le glossaire de l'édition (cf. TL 5, 411, l. 10); les exemples de lie que donne Nyrop (1903, 2, 377) sont à lire comme lié: 'environ lie' (la plaie) § 709; 'la bouche de lie' (l'ulcère) § 1637.
- La Vie de Saint Gregoire [SGregJeanS] norm., 1326, ms. Evreux fr. 8, 2°q. XIV° s. (même ms. que AdvNDM et DialGregEvrS). Deux exemples de lié compl. de prép.: «Onques n'out en lié rien amer » (Gdf 4, 746c); «[...] si la reclaim / Et du deable a lié me claim » 2306 lié se réfère à la Vierge comme mère. La forme du pron. masc. compl. de prép. est régulièrement li, forme fréquente dans l'Ouest aux XIII° et XIV° siècles (Sandqvist 1989, 90).
- Advocacie Nostre-Dame ou la Vierge Marie plaidant contre le diable [AdvNDM], norm. 1erq. XIVe s., ms. Evreux fr. 8, 2eq. XIVe s. (même ms. que SGregJeanS et DialGregEvrS). Lié compl. de prép. « Qui a lié de cuer se marie » 1042, 2641, 300343, 3338; obj. dir. d'un infinitf, précédé d'un prép., « Et de lié loer se penerent » 714, « Ne de lié croire ne recroiz » 868, « Pour lié metre a dampnation » 1864. Pour le ley (masc.) v. 1380 après l'impératif, voir ci-dessous. Comme pour SGregJeanS, la forme du pron. masc. compl. de prép. est li: 'devant li' 1418.
- Le Tombel de Chartrose [TombChartr1/2/3S] norm. ca 1335. Comme forme tonique on trouve lié compl. de prép. dans le deuxième conte : 'o lié' II, 113, 'vers lié' II, 158 ; et encore un exemple dans TombChartr26J (De celli qui vesqui en la carriere), « le deable [...] / Venoit a lié en forme humaine » 86. Dans les contes publiés par Walberg [TombChartrPro/4...W], on rencontre cinq lié compl. de prép., quatre à l'intérieur des vers (IV, 62, XVIII, 294, XXIV, 169, 256) et un à la rime avec lié (< LAETUM) IV, 75.

On doit noter des *li* masc., compl. de prép., aux vers 755, 3266, 3405, 3619, 4240 contre la forme masc. régulière de *lui*.

⁴² Zink (1997, 18), suivant l'édition de Chassant [AdvNDC], cite la forme comme *li*.

de Montaiglon, l'éditeur, choisit de lire la rime *lié* (<ILLAE): *lié* (<LAETUS) des vers 3003-3004, comme *lie*: *lie*, et parle d'un *e* muet pour la deuxième: «Quer petit li chaloit de *lie* / Mes mout estoit et baut et lie». Il me semble certain que l'on doit interpréter tous les *lie* fém. de ce texte comme *lié*, comme pour SGreg JeanM.

- Le débat du clerc et de la damoiselle norm. ca 1370, ms. fin XIVe s. Au vers 134 de ce petit texte incomplet on lit: « Par l'essample de lié les autres [fames] en avile », seul exemple du pron. fém. fort dans le texte⁴⁴.
- Chronique de Saint Denis [ChronSDenisV], ms. de base Bibl. Ste Geneviève 782, région de Beauvais, ca 1275. Les exemples de lie (lié?) qui se retrouvent dans cette traduction, tirés de HenryChrest 165, 22 et 23, seraient probablement des normandismes. La référence est à la foi: « par li est moutepliee; par lie est soustenue, par lie est deffendue ».
- Chanson d'Aiquin [AiquinJa] norm., déb. XIII^e s., ms. BnF fr. 2233, mil. XV^e s. lé: 'sus lé' ⁴⁵ (la croix) 1912, 'de lé nasquis' (la Vierge) 2634, 'o lé' (la reine) 2922.
- Chansons et descorts de Gautier de Dargies [GautDargH] pic. 1ert. XIIIe s. On pourrait probablement classer le lé de XXVI, 46: « je ne chant fors pour lé » (mss T, C) comme un normandisme. Dargies se trouve tout près de la Haute Normandie.

2.3.2. Documents du Nord-Ouest

En ce qui concerne le témoignage des documents pour la Normandie, Rydberg (380) fait référence à l'étude détaillée d'Eggert (1889, 371)⁴⁶. Nous avons déjà fait mention du document de 1335 (Gdf 4, 746c), *Adjudication d'héritage à la Royne Jehanne*, texte normand, Goujon (1870, 588). GossenScripta (116) note les formes *lié*: Normandie, N105 (diocèse de Coutances, près de St.-Lô, 1344) et Calvados N149 (1299), N155 (1318) (Fontenay-le-Marmion).

Et puis on note les exemples suivants de *lié*, presque sûrement des formes de l'Ouest ou du Nord-Ouest, dans un *Compte de draps d'or et de soie* rendu par Geoffroi de Fleuri, bourgeois de Paris, argentier du roi Philppe le Long en 1317: « V Item, baillié a *lié*⁴⁷ [la reine] le xxvijme jour de juillet [...] par la main de Jehan de Bourguignon [...] Item, ij tartaires changens de Lucques, que elle prist pour *lié* et pour nostresire le Roy » p. 6; « VIII: Item, baillié a *lié* [...] ii camoquas » p. 7; « XI [...] demie piece de cendal vermeil pour lier les robes de la Toussains, a *lié* et a ses fuilles » p. 8.

⁴⁴ Édition Jeanroy 1914, 1-17 (cité par Zink 1997, 18).

Pour les *le* choisis par l'éditeur, F. Jacques, il serait préférable de lire *lé*. Au vers 2289, il semble bien que *lé* "lui" est masculin: «Plus bel de *lé* ne pouroit l'en trouver». Il s'agit d''ung dongeon' dans l'intérieur d'une 'chartre'. En dépit de la forme adjectivale *bel*, on se demande, néanmoins, si ce *lé* ne représenterait la 'chartre' (introduite au v. 2279), et reprise comme *la* (rég. dir.) au v. 2291. La note de F. Jacques (1979, 239) lit: «*le* = *lui* (le donjon); au v. 2291 *la* remplace *la chartre*. »

L'exemple de *lié* de Joret (1883, 157) que cite Rydberg dérive du lat. LAETUS.

lie dans l'édition citée, Douët-d'Arcq, 1874; mais ce seraient presque sûrement des formes de l'Ouest. L'origine des formes de l'Ouest serait indiquée par la forme fuilles pour "filles" forme agn. et qu'on trouve aussi sur le Continent, mais dans l'Ouest, ds Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, [...], éd. Michael C. E. Jones, 1996, pp. 142, 143, 145 (cette dernière référence grâce à Gilles Roques).

Et pour les parlers actuels, Pignon (1960, 123) cite un exemple de *lyé* d'après les travaux de Ch. Guerlin de Guer. Moisy (1887, 388a) enregistre *lié-même* et *liée*.

2.3.3. Lei masculin-neutre au Nord-Ouest et à l'Ouest

Parmi les formes des pronoms que l'on retrouve au Nord-Ouest et à l'Ouest, on note les formes, 'de statut ambigu'⁴⁸, loi, lei (parfois écrit lay) comme masculin-neutre, au lieu de le, après l'infinitif ou l'impératif⁴⁹, et, dans les mêmes conditions, *lai* pour *la* féminin⁵⁰. Moignet (1976) explique ces formes ainsi: « Toutefois, les dialectes de l'ouest ont créé des formes analogiques toniques de le, la: lei, lai, utilisées en post-position. ». Elles n'auraient rien à voir directement avec les formes lei ou ley qui sont des dérivées de ILLAEI. Walberg (1936, xix) les explique comme des formes occidentales créées sous l'analogie de mei, tei, sei, qui sont constantes dans ce même emploi. Ce phénomène se remarque dans les textes normands suivants: Le Roman de Rou de Wace [RouH] ca 1170, II, 3603⁵¹, 3715-3718; Le Bestiaire divin de Guillaume le Clerc [BestGuillH] (1211) 'Menjue lei' 1595; L'Advocacie Nostre-Dame [AdvNDC] (1erq. XIVe s.) 'Trebuche lei' (p. 36); Les livres du roy Modus et de la royne Ratio [ModusT] (3^{eq}. XIV^es) où les formes suivantes, masculines, sont toujours en post-position à l'impératif: lei 48.66, loi 94.64, loy 52.75, 92.110, lai 98.15, 115.14, 118.713; Le Mystère de saint Crépin et de saint Crépinien [SCrespin] (XVe s.) lay, forme neutre en post-position conjointe à l'impératif, 329, 1963, 2078, 2310⁵². À ces textes normands viennent s'ajouter La Vie de Saint Thomas [SThomGuernW²] (Ouest/agn. ca 1174): «Li traïtres s'en vait: veez lei, veez lei! » 1919⁵³; le Roman du Mont Saint-Michel [ChronSMichelB]

Expression de Zink 1997, 18.

Sur ce phénomène, et pour des exemples plus extensifs, voir Moisy 1887, 383b; Rydberg 1904, 479-481, 602-603; TL 4, 1322, 37-42; 1323, 1-10; Moignet 1965, 70-71; Moignet 1976, 132-133; Zink 1997, 18 et 193.

Exemples des *Metheores* de Mahieu le Vilain [MahArE] norm. (Moignet 1965, 71) et du *Conte d'Amours* de Philippe de Beaumanoir, père [BeaumS, t. 2, 250] « Prenés *lai* [une amende] / Tele com vous deviserés » (Strophe 38, 5).

Plus un *lei* masc., obj.dir., post-posé au verbe, de cette Deuxième Partie (ms. Duchesne): «tendra *lei* en prison » II, 3604. Dans la Troisième Partie, on note des *lei* masc. de la même sorte, parmi les variantes, au vers 2956 (*loy* ms. C), 5651 (obj. dir. post-posé), 9418.

Voir Zink 1997, 18. Les exemples de cette forme qu'en donne Rydberg (1904, 481) sont du poème anglo-normand, La Vie de Saint Laurent [SLaurentS] et du Mistère du Vieil Testament [MistR] du XVe s. Zink (193) ajoute des Chansons normandes (éd. Gassé, 1886) et Six farces normandes (éd. Philipot, 1939).

C'est Suchier [BeaumS, t. 1, cxliii], en commentant le *lai* (fém.) en post-position du *Conte d'Amours* de Philippe de Beaumanoir (voir la note ci-dessus) qu'il voit comme

307, 494⁵⁴, 1269; le *Roman de Ponthus et Sidoine* [PonthusC] (Ouest ca 1400) 'aprenez *lei*' XI, 24, «gardez *lei* de couroucier» XV, 198⁵⁵. On y voit apparaître exceptionnellement des *lei* masc./neutre en post-position à l'impératif (TL 4, 1322, 43-52) dans la chanson de geste picarde du XIII^e s. *Gaufrey*⁵⁶ [GaufrG], et des *lay* masc. dans *Le livre de la Passion* [PassBonnesF] (pic., déb. XIV^e s.)⁵⁷. Mais, comme le remarque Zink (1997, 193), on peut trouver des exemples occasionnels dans les textes de la Champagne orientale, de la Lorraine, et il inclut comme faisant partie possible de cet usage la forme *lou* du Sud-Est de la Bourgogne dans la *Passion du Palatinus* [PassPalF] (déb. XIV^e s.).

2.4. Lei, lé, lie à l'Ouest et au Sud-Ouest

2.4.1. Textes de l'Ouest ou du Sud-Ouest

Les formes de $lei/l\acute{e}$ se rencontrent dans les textes et documents de l'Ouest et du Sud-Ouest. Du développement de la triphtongue iei en général, Pignon (1960, 460) observe que : « Dans le Sud-Ouest (Saintonge, Angoumois, Poitou, Aunis) et l'Ouest (Touraine, Anjou, Maine et Bretagne), jusqu'en Normandie, la triphtongue iei ne se réduit pas à i, comme elle le fait en français. Elle peut se maintenir ou se réduire à e, ei, ie ». Au Moyen Âge, c'est la graphie e qui domine dans les textes et documents de cette région, suivie de la graphie ei; mais on rencontre parfois ie, comme dans les textes occitans, sans parler de i, emprunté au français (Görlich 1886, 34-35). Mais, comme le fait remarquer Gossen : « Alle drei Graphien (e-ei-ie) zeugen für die Bemühung, für einen schwer definierbaren Laut eine adäquate Schreibung zu finden. » (Gossen Scripta 116). Ces commentaires s'appliquent aux formes du pron. fém. (< iei) aussi bien qu'à d'autres mots.

Le *Bestiaire divin* de Guillaume le Clerc de Normandie [BestGuillH] 1211, ms. BnF fr. 25408, même ms. que AlexisOctP, ms. de l'Ouest ou du Sud-Ouest. – 'a *lé*' 1974 (la panthère), 'de *lé*' 2283⁵⁸.

une contraction de la+i, qui suggère que le lei masc. de Garnier, auteur qui vient de Pont-Sainte-Maxence, se rapprocherait de la forme loi, qui, dans les Coutumes de Beauvaisis de Philippe de Beaumanoir (fils), se trouve souvent à la place de le (masc. ou neutre) après infinitf. De ce loi (masc., post-infinitif) dans les Coutumes, Suchier [BeaumS, t. 1, cxliii-cxliv] donne une vingtaine d'exemples. Cf. Coutumes 28,4: «je doi mener ronci sains de toz membres et offrir loi a mon segneur».

⁵⁴ lei (masc.), qui, cette fois, n'est pas post-verbal: « Mais ce lei peise que nen out / De seint Michiel aucune rien ».

Zink (1997, 18) note deux exemples de *lay*: «Le nain [...] alla par tout païs *lay* faissant savoir » V 216; «car ce seroit grant folie de *lay* refuser » (en mariage) X 14.

⁵⁶ Moignet (1976, 133) l'inclut parmi des textes de l'Ouest.

⁵⁷ Zink 1997, 193 (les vers 592 et 889).

⁵⁸ *D'ele* dans l'édition de Hippeau.

- Les *Miracles de Notre-Dame de Chartres* [MirNDChartrK], orl. (Chartres) 1262. *lé* est la forme du pron. employée régulièrement (Rydberg 379). « A *lé* se fet bon loër » Pro. 30; « Celle qui son cuer ot cellé / Parti de lui et il de *lé* » XXV 187, (voir le glossaire de l'édition de Kunstmann 1973, 273).
- La *Vie de Saint Martin* de Péan Gatineau [PeanGatS¹], texte tourangeau, 1em. du XIIIe s. *lé* au vers 1239: « Car sus *lé* [une vache] s'estoit en haut mis / Li deables » ⁵⁹ serait à compter parmi les textes de l'Ouest (Rydberg 379, 380).

À ces textes on peut ajouter:

- Livre des manières, Étienne de Fougères [EstFougT, EstFougL], Ouest, ca 1176, ms. d'Angers. Trois exemples de lei: 'par lei' 998, 'en lei' (Marie) 1149, 'en lei' 1225. Selon l'éditeur, ce texte offre un mélange de formes de l'Ouest et du Sud-Ouest, et incorpore quelques vocables du Sud-Ouest, normands, provençaux et anglo-normands (Lodge 1979, 41-58). Il classifie les trois exemples de lei comme occidentaux (45). Je ne trouve pas d'autres formes du pron. fém. tonique dans ce texte.
- Les Dialogue de Saint Grégoire [AngDialGreg] traduction par Frère Angier⁶⁰, agn. 1212. Comme on s'attendrait dans un texte anglo-normand, pour le pronom fém. fort, Angier emploie li régulièrement. Néanmoins, Pope (1903, 14 et glossaire), dans son étude sur sa langue, note des traces d'un autre développement pour le produit de la triphtongue, iei, à savoir ei, ie. Dans les trois premiers livres des Dialogues⁶¹, elle note quelques exemples de lei et lé, à l'intérieur du vers, pour les formes dérivant de ILLAEI. M. Renato Orengo, qui prépare une édition des Dialogues pour la SATF, a eu l'obligeance de confirmer les occurrences suivantes de lé et lei comme pron. fém., soit compl. de prép. soit régime direct d'un infinitif précédé d'une prép. Trois exemples de lé: [...] qu'il chantast la messe por lé CAP IV,55, f. 7vb; soudeement en lé entrerrent v. 2846, f. 28va; por lé en j(e) unes e en plors v. 2868, f. 28va; et cinq de lei: a lor pöeir de lei soccoure v. 2833, f. 28ra; chies lei e soi desjeünoient v. 5304, f. 45va; einteimes de lei escouter v. 7958, f. 64ra; e de lei e de soi meïsme v.8828, f. 70va; e qe par lei salvez seront v. 12709, f. 97vb.
- La Vengeance Raguidel de Raoul de Houdenc [VengRagR], début du XIII^e s. Quelques traits, retrouvés à la rime, établissent ce texte comme originairement de l'Ouest⁶². Mais l'éditeur, Roussineau (2004, 92), cite toute une série de 'Traits distinctifs du

Dans PeanGatB, Bourassé (1860, 57, 7) aurait 'corrigé' lé en el. Rydberg (1905, 380) parle d'un lie ou lie isolé dans ce poème, forme que je n'ai pas pu vérifier jusqu'ici. Söderhjelm classifie le ms. unique, BnF fr. 1043, comme tourangeau. Selon Dees (voir DEAF, Compl. bibliographique 2007, 517), le ms. serait bourg. [v. 1-2000], poit. [2001-4091] et berr. [8001-10295].

C'est P. Meyer (1883, 147, note 1) qui suggère que le nom 'Angier' désignerait une personne originaire de l'Anjou.

⁶¹ Le ms. Bnf fr. 24766 serait un ms. autographe. Les *Dialogues* remplissent les ff. 2-151, et *La Vie de Saint Grégoire* [AngVieGregM], les ff. 153-174. Les formes *lei*, *lé* ne se retrouve pas dans la *Vie*.

Les traits les plus significatifs de l'Ouest sont les imparfaits en -ot, les terminaisons verbales en -on, tous les deux à la rime, et le pron. fém. el, employé régulièrement.

Nord et du Nord-Est', parmi lesquels deux exemples de *lé* fém., compl. de prép., que l'on trouve à la rime: 'de *lé* (la dame): amé' 1233, 'o *lé*: commandé' 1763 (TL 4, 1319). En même temps, il reconnaît que cette forme se rencontre aussi à l'Ouest. La forme *li* est trouvée à la rime aussi: 'o *li*: toli' 3657, 'par *li*: departi' 4587, 'sor *li*: servi' 5885 (TL 4, 1318, qui cite les vers d'après VengRagF).

- La Légende de Saint Alexis, version en vers octosyllabiques [AlexisOctP] ca 1200. lé: 'de lé' 260, 290; 'a lé' 920⁶³, ce dernier, rég. dir. d'un infinitf précédé d'une préposition: « Chascun se peine d'aprochier / A la biere et a lé touchier ».
- Le *Poème sur la grossesse miraculeuse de la Vierge* [ToblerDam III]: « Dex [...] a de *lé* fait sa mere » 130. Fragment du ms. de Damas, XII^e s. (TL 4, 1320). J'incline à une localisation à l'Ouest, cf. Incipit: « Oët, seignors, trestuit, Por dé, ne vos enuit ».

2.4.2. Textes du Sud-Ouest

Toujours sous le titre de *lei/lé* Rydberg (379) tourne son attention vers le Sud-Ouest. Les textes qu'il en cite sont le *Roman de Thèbes* (prob. Poitou), *Tote l'histoire de France* saint. 2°q. XIII° s., *La Passion Sainte Catherine*. C'est ici que nous choisissons de placer les *Sermons* de Maurice de Sully. Toujours de la région de Poitou, on peut ajouter la *Chronique des Ducs de Normandie* et le *Roman de Troie*:

Les Sermons poitevins, fin XIIe s., [SermMaurpB], édition du ms. Poitiers 97 'fortement poitevinisé'. – Le texte nous livre un mélange de formes li et lie⁶⁴. Rydberg, suivant l'édition de Boucherie, place les Sermons de Maurice de Sully (auteur orléanais) parmi les textes du Sud-Ouest. Mais le lie de ce texte que cite TL 5, 411, 10 est lié: 'de lié' (lié = espice "une épice"). L'édition de Robson [SermMaurR], qui prend comme base la version de Sens, révèle des traits franco-picards⁶⁵, et le pron. fém. qui correspond au passage cité par TL est lui⁶⁶. Le masculin lei de ce texte, en fonction de réfléchi: «Johans Baptistes [...] envoia deus de ses disciples a Nostre Seignor, por lui demander, si il par lei meismes vendreit »⁶⁷, est à rapprocher des formes masc. du Nord-Ouest et de l'Ouest que l'on trouve après l'impératif et l'infinitf. Pour G. Paris (1894, 175) les Sermons poitevins [SermMaurpB] appartiendraient à la même région que la Passion Catherine [SCAthAum], Turpin I et II et les chartes de Poitou, d'Aunis et de Saintonge.

La Chronique des Ducs de Normandie [BenDucF] poit. ca 1174 peut être classée parmi les textes du Sud-Ouest. – Dans BenDucF (ms. de base Tours 903 [T] poit., fin

⁶³ Correction à la leçon de l'éd. 'd'ele' 260, 290 et 'a le' 920.

Pignon (1960, 125), suivant l'édition de Boucherie note, comme pron. personnel fém., *li* (58,14) et *lie* (118,6); cf. les exemples de *lie* Görlich (1882, 51).

Pour une discussion sur la langue de ce texte 'poitevin' et ces traits 'picards' du ms. de Sens, voir Pignon 1960, 42.

[«] espece amere [...], qui de *lui* sont enoint » Sermon 2, 58.

TL 4, 1317, 20. La leçon de SermMaurR pour ce passage est: « por demander se *il* meismes venroit » (49, 7).

- XII^e s.), *li* est la forme employée régulièrement, mais on trouve *lei* « Vos rendrai a *lei* quitement » 5095⁶⁸ et *lé* 'de *lé*' 106⁶⁹, 5101, 28208.
- Le Roman de Thèbes, poit. ca 1160 [ThebesR], ms. C (BnF fr. 784), frc. 2°t. XIII° s. Texte que cite Rydberg⁷⁰. On y trouve un *lé* isolé au vers 2456: «Mien escïent, si com je croi, / ja li rois n'iert tant fol ne fiers, / se tu por *lé* [une demoiselle] pardon li quiers »⁷¹. Constans (1890, II, cı) remarque que la forme 'emphatique' « est *lui* pour le masculin, *lé* pour le féminin, (mêmes formes avec les prépositions). » Mais on sait que l'édition de Constans, basée sur le ms. S (BL Add. 34114, agn. fin XIV° s.), et fortement 'corrigée', constitue une nouvelle version (*O*). En consultant l'édition la plus récente [ThebesM], qui prend, elle aussi, le ms. S comme base, mais beaucoup plus fidèlement, on note toujours l'exemple isolé de *lé* déja cité d'après ThebesR (= ThebesM 2634), quelques exemples de *lié*: 'por *lié*' 2754, 'l'amor de *lié*' 6816 et 6833, et plusieurs exemples, compl. de prép., de *lei*: 4115, 4212, 4216, 4228, 'de *lei* servir' 4231, 4275, 4693; et vers la fin du poème, au moins quatre exemples de *lui* fém., compl. de prép., 10250, 10271, 10276, 11097. On trouve même un *lei* fém. rég. indir. 'belement *lei* dit' 4781, et un exemple isolé d'un *lé* masc. compl. de prép. « Point vers *le* (*lé* ?) en l'escu » 6697.
- Le Roman de Troie par Benoît de Ste Maure [BenTroieC], texte classifié comme poit. ca 1170, présente certaines difficultés. L'édition de Constans prend comme manuscrit de base le ms. M² (Milano, D 55 Sup., agn. déb. XIII^e s.). - La forme du pronom qui nous intéresse se présente le plus souvent comme li. Rydberg dit avoir noté des exemples de lie/lié. L'extrait que nous avons consulté pour commencer, à titre d'échantillon, HenryChrest, texte 44, v. 26441-26572 de BenTroieC, nous livre quatre ex. de li après prép.: 'envers li' [MK lie -une syll.] 26451; 'en li' [M lie G lei] 26453; 'de li' 26459; 'de li' [K lie- une syllabe] 26463; 'a li' [M lui, G lei] 26469. Il n'est pas surprenant de trouver li constamment dans le ms. de base, ms. agn. On pourrait peut-être lire les lie monosyllabiques des manuscrits M (BnF fr. 19159, XIVe s.) et K (BnF fr. 2181, 2e q. XIIIe s.) comme lié, formes plutôt normandes. Et il est possible d'interpréter les lei du ms. G comme des formes de l'Est, puisque ce manuscrit, BnF fr. 903, est un manuscrit lorrain (3et. XIIIe s.). En consultant le glossaire de l'édition BenTroieC et les fragments des manuscrits de Bâle (de l'Angleterre) et de Nevers publiés par Meyer (1889, 70-106), nous avons repéré dix exemples de plus de li fém. compl. de prép.: [CFM lui] 13265, [M lie, G lei] 14300, 22451, [KM lie] 25072, [M lui, K lie]

La leçon de BenDucM, ms. BL Harl. 1717 [B], 1ert. XIIIe s., traits agn., est « Vos rendrai a li quitement » II, 2929 (cité par Burguy, 1882, 130). On ne trouve que la forme li dans ce manuscrit.

⁶⁹ Et non *d'ele*, leçon de BenDucM.

Rydberg aurait consulté l'édition Constans, ThebesC, ms. de base, S (Londres, BL Add. 341114 agn. fin XIV^e s.), même ms. que ThebesM (Mora-Lebrun, 1995). L'édition d'Aimé Petit, Paris, 2008, prend ms. C comme base. Rydberg (1905, 379) écrit des formes fém. de ce texte: « (lei und le ungefähr gleich oft) ».

Le texte de ThebesC 2512 (= ThebesR 2456) lit: «Se tu por *lei* pardon requiers», qui serait une réfection de Constans; son ms. de base, S, lit: «se tu de *lé* [...]», et le groupe de mss pic. ou henn. (BAP) ont: «se tu pour *li* [...]». Il n'y a pas d'exemples de *lei* dans les fragments d'Angers (poit. ca 1200), ThebesC, II, 307-313.

25077, 25078, 25861, 28317, [AC lui] 28648, [M lie] 28659⁷². Dans le ms. F (BnF fr. 821, ms. italien), il est intéressant de remarquer la variante 'liei soule' qui remplace le li, forme forte, obj. dir., au vers 3267: «Li sole quier jo e demant ». Tout ceci nous fournit une bonne illustration de l'importance de la provenance de chaque manuscrit dans l'interprétation des formes que l'on y retrouve.

La Passion Sainte Catherine [SCathAumN] prob. Aunis/Haut-Limousin ca 1230. - Le texte nous livre toute une série de pron. fém. 73; lei et lé, fréquemment à la rime : lei 74 rég. dir. d'un infinitif régi par une prép.: 'Per lei vencre' 1352; lei après prép.: 'fors lei' 394, 'de lei' 39775; après prép. à la rime: 'Dei: de lei' 486, 'prei ('je prie'): a lei' 1436, 'o lei: livrarei' 2189; et même llei après prép., à la rime, 'de llei: enoi' 1453⁷⁶. Au vers 2214, lé, rég. dir. d'un verbe fini: « A ses sirvenz a comandé / Que presessant iqui es lé » (iqui es "aussitôt"). Il y a aussi de multiples exemples de lé à la rime avec Dé "Dieu" et des p.p. tels que clamé, commandé etc. 77 (196, 350, 1499, 1515, 1728 llé, 2618, 2659). Au vers 1914, lei rég. indir.: « Cesta dit qu[e] il est els cels; / Sachés de ver, lei creis granz duels: / Anz qu'il poscha estre venus, / Seret ses cors toz derompus.». Naudeau donne la description suivante de la langue de ce texte: « Dans l'ensemble, la langue de l'original, telle que nous pouvons l'entrevoir à travers ces données, est un mélange de français et de formes dialectales du Sud-Ouest et de formes limousines et occitanes, mais où prédomine un français qui se parlait à la fin du premier tiers du XIIIe siècle. » (1982, 100). Le manuscrit, Tours 945, serait un manuscrit dauphinois du 2em. du XIIIe s., dont quelques éléments régionaux du Sud-Est se laissent voir⁷⁸.

Tote l'histoire de France [ChronToteL/pB]⁷⁹, saint. 2eq. XIIIe s., ms. BnF fr. 5714 saint., 2eq. XIIIe s. – À part les exemples de *li*, on y retrouve un certain nombre d'exemples de *lei*: 8.3, 22.32, 32.15, 53.23, 55.4, 86,12⁸⁰. Et dans le deuxième ms., Aberystwyth Nat. 5005B, poit. 2em. XIIIe s., on voit *lei* à 32.17, 53.26, 86.14. La leçon du manuscrit d'Aberystwyth à 22,32 et 55,5 est *li*. Ces *lei*, seraient-ils à compter parmi les traits occitans de ce texte saintongeais, ainsi que le *lei* du texte suivant, le *Pseudo-Turpin*? (cf. Pignon 1960, 57).

Pseudo-Turpin [Turpin¹A] saint. 1ert. XIIIe s. – Dans le même manuscrit que Tote l'histoire, peut-être du même traducteur⁸¹, se trouve une copie de cette traduction/com-

⁷² A ms. BnF fr. 60; C BnF fr. 782.

Voir le glossaire de l'édition Naudeau 1982.

⁷⁴ Naudeau a repéré 22 ex. de *lei*.

⁷⁵ À noter les deux formes *lei* 397, *lé* 398.

[«]L'emperere a fait de *llei* / Grant estoutia a grant enoi. » L'accord à la rime de *e* bref + yod et *o* bref + yod est un trait saillant de l'Ouest et du Sud-Est (Naudeau 1982, 39, note 128).

⁷⁷ Voir DEAF I61, 21, 25, 31. Mais voir Naudeau 1981, 316-328.

Voir la discussion sur les théories différentes de l'origine de ce texte ('poitevine' ou 'franco-provençale'), Naudeau 1982, 19-24 et Naudeau 1981; cf. Pignon (1960, 47-48) qui le classifie comme 'mixte', mais qui montre quelques traits communs au poitevin.

Connue encore sous le titre de la *Chronique saintongeaise*.

⁸⁰ Cf. Naudeau 1982, 34, note 100; références corrigées contre l'édition Bourdillon.

⁸¹ Meredith-Jones 1938, 176 et 178.

pilation. On y trouve un *lei* isolé (p. 291, l. 16). Une transcription d'un deuxième ms., BnF fr. 124 saint. fin. XIII^e s., se trouve en bas de l'édition⁸².

2.4.3. Textes 'mixtes' du Sud-Ouest

Pignon (1960, 47-52) classifie un nombre de textes du Sud-Ouest comme 'mixtes', c'est à dire avec un mélange de formes d'oc et de formes d'oïl. D'abord, il mentionne les *Sermons poitevins* de Maurice de Sully, qu'il considère comme poitevin, en dépit de plusieurs traits occitans. D'autres, tels que SCathAum, sont, comme nous l'avons vu ci-dessus, beaucoup plus difficles à localiser avec précision. À ceux-ci on peut ajouter *La Légende de Sainte Catherine* [SCathJongF] et le *Roman d'Alexandre* [AlexArsL].

- La Légende de Sainte Catherine [SCathJongF], poème de 166 vers décasyllabiques, que l'on a classifié comme poitevin du XIIIe s.83, se lit dans un ms. (Tours 948, 1erm. XIVe s.) avec des traits frpr.84. À part des exemples de li employés assez régulièrement (62, 90, 114, 116, 138, 151), on trouve un liey à l'intérieur du vers 60. En général, l'éditeur, Fawtier-Jones, y voit des traits de l'Ouest aussi bien que des traits de la langue d'oc, et considère l'auteur comme poitevin ou aunisien. Pignon (1960, 123) rapproche cette forme des liey de La seconde Coutume de Charroux et celle des Chansons de Guillaume IX, VIII, 7; IX, 48 (éd. Jeanroy).
- Le Roman d'Alexandre, version du ms. Arsenal [AlexArsL], texte pic. et occ. orient. ca 1185. Le ms., Ars. 3472, où se lit ce texte serait poitevin (avec des traits du Sud-Est) du 1erm. XIIIe s. Que dire des lei fém., compl. de prép. (177, 219, 5286)? Le manuscrit serait dû au travail de trois scribes s. Pignon (1960, 51) suggère que l'on pourrait localiser cette copie en Basse Marche ou en Angoumois. Par contre, Naudeau (1992, 155-163), qui discerne des traits du Sud-Est (bourg., frpr., dauph., francoit.), suggère que la thèse du Sud-Ouest moyen n'est pas la seule à répondre aux données de ce manuscrit.

En tout état de cause, il semble certain que la région de Poitiers, au XIII° s., serait au point de rencontre des influences venues du Nord-Ouest, des régions plus au sud, du limousin, et même de celles venues du Sud-Est, sans parler de la poussée française (cf. les occurrences de *li*) qui s'y fait sentir (cf. Pignon 1960, 127). Selon Pignon (1960, 516), le parler de Poitiers ou du sud du Poitou, ayant maintenu son caractère méridional jusqu'au milieu du XII° siècle, aurait pu commencer à cette époque à devenir un parler mixte.

La variante du ms. BnF fr. 124 est *li*, leçon que porte le ms. d'Aberystwyth, Turpin¹M, p. 289.

Pignon (1960, 43), tout en reconnaissant d'assez nombreuses formes occitanes, le situe à Poitiers ou dans ses environs immédiats à l'est et au sud.

⁸⁴ Ou peut-être frcomt. (Dees Atlas²).

Les exemples de *lei* apparaissent, tous les trois, sous la plume du copiste 2 à qui on doit les vers suivants : 1-933 ; 4771-5854.

2.4.4. Documents de l'Ouest et du Sud-Ouest

Rydberg (1905, 379) cite *lé* dans des documents de l'Ouest, du Maine-et-Loire, de l'Ille-et-Vilaine, avec un *lei* (Rennes 1295)⁸⁶. Görlich offre en plus un exemple de *lé* (1886, 32, CXL) d'un doc. du Morbihan. GossenScripta (116) note les formes *lé*: Bretagne, NW 176, 177 (Morbihan 1276), NW 228 (Côtes-du-Nord 1284). Et dans un document angevin de 1267, le *Cartulaire des sires de Rays*, on note l'exemple suivant « por *le* e por ses amis » (Schwan-Behrens, 1932, III, 92, 1. 33).

Parmi les quelques documents du Sud-Ouest, Rydberg note *lé* dans des documents de la Vendée et des Deux-Sèvres. Il parle aussi de *lie* dans des documents de ces mêmes départements, plus la Vienne (380).

Du développement de la triphtongue *iei* dans cette région, Pignon (1960², 460) note que, au Moyen Âge, *e* domine dans les documents du Poitou, de l'Aunis et de l'ouest de la Saintonge. Mais on rencontre aussi *i*, emprunté au français; de plus, il associe les occurrences de *ie* dans le sud-est du Poitou et la Basse Marche (Haute Vienne) avec les développements occitans *ie(i)*. Pour Pignon, l'occurrence de *lie* (apr. *liey*) dans ces régions relierait le sud de ce domaine aux parlers occitans. Ainsi, dans le *Coutumier de l'île d'Oléron* [CoutOléronB], saint., 1345, se trouve un *lé* § 23; mais dans la *Seconde Coutume de Charroux*, 1247, de cette région entre le Limousin et le Poitou, Pignon (1960², 460), a repéré la forme *liey* (223,5,21 et 233,5,22)⁸⁷. Ce dernier est un texte qui, selon Pignon (1960², 457), présente un mélange de formes dialectales, les unes sont d'oïl, les autres sont d'oc.

Quant aux parlers ou dialectes d'aujourd'hui, Rydberg fait référence à la forme *lei* du Mont Saint Michel⁸⁸ tandis que *lé* est attesté dans le patois breton (Görlich 1886, 33). Des exemples de *lé* contemporains sont cités par Pignon (1960, 121, 123) dans l'Anjou, la Vienne et les Deux-Sèvres, la Vendée, et la Charente-Maritime (cf. GossenScripta 115).

2.5. Les formes du pronom féminin fort à l'Est et au Nord-Est.

2.5.1. Lei, ley, lé au Nord-Est et à l'Est: textes

Revenons maintenant sur les attestations trouvées dans des textes et des documents venant du Nord-Est et de l'Est. GossenScripta (307-313) note qu'à

⁸⁶ Cf. Görlich 1886, 32 Doc. RII.

⁸⁷ Cf. Rydberg (1905, 381) qui cite Boucherie (1873, 394) et Görlich (1882, 51) qui note aussi une forme *celiey* (451,14).

Eggert (1889, 372): «ei soll sich zuweilen noch in den südlichen patois erhalten haben, sodass man heute in Mont-Saint-Michel lei (*ILLAE + I) spricht.»

l'Est, à part les graphies de *li*, *ly*, résultat de l'influence des types du Centre, on trouve plutôt *lei/ley*, *lé* et *lie*.

En partant du Nord vers le Sud, la liste de Rydberg (378) commence par deux textes wallons et trois lorrains, tous les cinq de la fin du XII^e s.⁸⁹

Les textes wallons, en prose, sont :

Dialogues de Saint Grégoire (Liège) [DialGregF], traduction: lei 33.18, 43.9. Moralium in Job par Saint Grégoire [JobGregF], traduction: lei 300.7 etc.; celei 349,12%.

Et les trois lorrains, en prose aussi, sont :

Sermones in annum de St Bernard [SBernAn¹F]: lei (passim)⁹¹.

Homélies sur Ézéchiel⁹² par Saint Grégoire [GregEzH], traduction: en lei (Marie) 6.41 (TL 4, 1320, 18).

Dialogus anime conquerentis et rationis consolationis par Saint Isidore [DialAmeB], traduction, lorr. du Nord-Est⁹³, ca 1200: *ilcelei* XXIX, 28 « ta pense soit pure; nules ordes n'asicent en *ilcelei* » (ta pense).

À ces textes on peut ajouter:

Sermones in Cantica de Saint Bernard [SBernCantG], prose, wall., 4eq. XIIe s., ms. pic./wall. ca 1200: «Nekedent a celei (l'âme) [féminin analogique de lei] ki teile est mosterrai je lieu covenable a soi el salut » III, 21; «Et soglotoit saintieblement dedenz lei mimes » III, 40.

Chansonnier de Berne [ChansBern389B], lorr. fin XIIIe s.: 'por lei: volenteit' 381,3.

Confirmacion le jai d'Ingleterre [GuerreMetzB], lorr., XIV^e s.: «Guerre ne veult que cuer voulaige, / Pour *ley* vangier et deffoler / Ceux qui les ont fait deffoler. ». App. p. 333: 30-32 (= Gdf 4, 747a).

La *Chronique de Metz* par Jacques d'Esch, [DexW] lorr., XV^e s., incorpore des textes antérieurs. Il n'est pas surprenant d'y voir apparaître des formes telles que *lei*, *ley* pour le pronom en question (FEW 4, 550a).

Chansons de Gace Brûlé [GaceBruléH], champ. sept., fin XIIe s.: 'por lé: pardoné' XXIV, 50; 'pensé: de lé' XLIV, 7; 'volenté: por lé' LVII, 2394.

Rydberg inclut JoufrH, ThéophB et Girart de Rossillon, textes que nous allons discuter plus tard.

⁹⁰ À part la forme régulière de *lei* 300.7 etc., Wiese (1900, 176) note des exemples de *li* 307.12; 360.8.

⁹¹ Cf. II, 3, 17 *en lei, a lei* etc.

Rydberg l'aurait pris pour bourguignon, suivant l'éd. de Hoffman.

Bonnardot (1876, 317-318), l'éditeur, voit des parallèles avec la langue de JobGregF qui est classifié comme wallon.

Les chansons XLIV et LVII sont d'attribution douteuse. Sur les contacts entre ce poète champenois avec la Bretagne, le comte Geoffroi de Bretagne et la maison de Guyenne, voir GaceBruléH p. vii, xviii.

- Folque de Candie [HerbCandS], pic., déb. XIIIe s., ms. de base BN fr. 25518 (Est ca 1235): lei 4028.
- Des .iiii. tens d'aage d'ome de Philippe de Novare [PhNovAgesF], Chypre, mil. XIII^e s., ms. de base BnF fr. 12581 (frc. av. 1284): «Fame ne doit estre vilotiere [...] et plus aisiéement peut on parler a lei.» § 22 p. 15.
- Somme le roi [SommeLaurB] frcomt. 1280. Parmi les traits de l'Est repérés par G. Hasenohr, responsable de l'étude de la langue du manuscrit de base de l'édition Somme-LaurB, Paris, Mazarine 870 (qui date de 1295), on trouve trois exemples de *lei*: 37.45, 37.122, 'pour *lei* estrangler' 38.14, et un seul de *lé* 58. 413.
- Floovant [FloovA], Sud-Est, fin XII^e s., ms. bourg.: 'o *lé*' 434, 'por *lé* 455', 'avecques *lé*' 641 etc. (= TL 4, 1319); Gdf 4, 746 'por *li*'.
- Vie des Pères (interpolation de treize miracles de Notre Dame) [PèresAK], ms. de base, BnF fr. 2094, bourg. mérid., fin XIII^e s.: forme tonique de cas rég. indir. fém. lé: «Ennuit a moi a mon lit fu (i.e. N.-D.) / Et se me dit je ne queïsse / Chose de coi mal te feïsse. / Tu la ssers, je ne sa de coi. / 'Ha, Dex! souvient lé il de moi' / Dit cele a la preciouse / Que de toz biens est gloriouse? » X, 93. À part cet exemple de lé, les formes fortes masc. et fém. employés, li et lui, compl. de prép., ne sont pas distinguées (Kunstmann 1981, 34).
- Berta et Milon et Rolandin [BertaMilM] françoit. 1^{er}q. XIV^e s. On pourrait peut-être classer le *lé*, forme tonique de cas rég. indir. fém. au vers 228⁹⁵, comme une forme de l'Est.

2.5.2. Lei, ley, lé dans le Sud-Est: textes

Enfin il y a un groupe de textes du Sud-Est qui ont un mélange de formes. Les trois que Rydberg (378) avait inclus dans sa liste de textes avec la forme lei/lé sont le Roman de Joufroi de Poitiers, la Légende de Théophile et Girart de Rossillon.

- Roman de Joufroi de Poitiers, mil. XIIIe s. La forme régulière du pron. fém. est li. Rydberg, suivant sans doute l'édition de Hoffman [JoufrH], l'a classifié comme bourguignon; l'exemple de lei qu'il cite correspond au vers 1967 de [JoufrF] 'vers lei'. Il me semble que la leçon du ms. unique, Copenhague 3555, au v. 23 est lé⁹⁶. Streng-Renkonen [JoufrS], tout en le classifiant comme bourguignon, suggère l'influence d'un copiste du Sud-Ouest/provençal. Le commentaire des éditeurs de [JoufrF], Fay et Grigsby, suggèrent que l'auteur, tout en se servant avant tout de la langue littéraire française, trahissait, par quelques particularités, « un lieu d'origine dans le sud-est, peut-être dans l'aire francoprovençale » (48).
- La *Légende de Théophile* [ThéophB], XIII^e s. Les deux manuscrits de *Théophile* sont lyonnais. C'est le ms. de base, BnF fr 818, 2^em. XIII^e s., qui porte la leçon *lei* là où l'autre (BnF fr. 423) a *li*⁹⁷.

Mussafia, l'éditeur, rend le vers « Ne boie ni mançe qe *le* soia a talant / E de quel.oit molto poveremant. » comme "Non mangia ne beve nulla che le piaccia, e persino di quel misero cibo non ne ha che in piccola quantità.".

⁹⁶ C'est ainsi que j'interprète les 'Leçons non conservées' de JoufrF, 212.

Bartsch-Horning 467, 30: «di li qu'il reneit Jhesu Crist, / le fil Marie, et lei ausi.» Rég. dir., forme indépendante.

Girart de Rossillon [GirRossDécH]. – Quant au Girart, Rydberg l'aurait pris pour un texte de l'extrême Sud-Est (378). En effet, ce serait un texte francoprovençal (Vienne, Isère)⁹⁸ du 3^eq. XII^e s. Ici encore, on rencontre cette même coincidence de quelques formes du Sud-Est et du Sud-Ouest, certainement sous l'influence du provençal, ou à l'Est, du francoprovençal. PfisterGir (1970, 91) voit l'original de Girart écrit dans une zone entre aprov. et afrprov.: «Das Zentrum dieses Gebietes bilden die beiden Städte Lyon und Vienne [...]»; par contre, HackettGir (1970, 112) opte plutôt pour le Sud-Ouest. Les formes du pron. fém., tonique, sont lei (3, 7784, 8695)⁹⁹, le (lire lé) 7622, li (11 exemples, HackettGir 43), lui (8 exemples dans la dernière partie du poème, HackettGir 43) et un cas isolé de leu 7362¹⁰⁰.

C'est cette forme, *lei* (aussi bien que *li*), qui se rencontre aussi dans les *Légendes en prose*, texte lyonnais du manuscrit BnF fr. 818, dont Philipon (1901, 236) offre des exemples précédés d'une préposition. A ceci, on pourrait ajouter le *ley*, rég. indir., qui se retrouve dans le *Testament de Johan de Borbono* (Forez, 1289), texte francoprovençal: «Et laysse Filipan si muillier dona et senoreyssa de son hosta, tant quant *ley* playra, et quant *ley* non playra. »¹⁰¹.

2.5.3. Influence des formes provençales sur les textes du Sud-Est et du Sud-Ouest

Finalement, Rydberg (381) voit dans la forme *liey*, *liei* qui se trouve dans l'œuvre de Marguerite d'Oingt¹⁰² du Sud-Est (les textes lyonnais, XIII^e s.) et à l'autre extrême, dans les *Coutumes de Charroux* (1247) au Sud-Ouest (sud de Vienne)¹⁰³, l'influence des formes provençales *liei* aussi bien que *lei*. En effet, chez Marguerite, on peut lire les formes suivantes (Duraffour et al., 1965): *liey* 36, 57, 60; 'ver *lyei*' 54, 'aranda *lye*' 51, «illi se departi de *li* » 54. Et les *liey* des *Coutumes* sont confirmés par Pignon (1960², 460 – 223,5,21)¹⁰⁴.

Sur la question de la localisation de ce texte et les théories différentes, voir Pignon (1960 48-49) et PfisterGir (1970, 29-92).

⁹⁹ En passant, on note la référence à *lei* adauph., FEW 4, 550a.

PfisterGir (251) parle des variantes *ei/eu* dans toute une série de mots, possibles dans une "Mischsprachenzone", telle le Forez.

¹⁰¹ Cité d'après l'article de P. Gardette 1972, 174-175.

Marguerite d'Oyngt (1240-1310). Oingt, canton du Bois-d'Oingt, arrondissement de Villefranche, Rhône, au nord-ouest de Lyon.

Dépt. de Vienne (sud), tout près du Limousin.

Boucherie (1873, 368) fait référence aux formes fém. liey 17, luy 24, ley 27 et loi 43 qu'il a retrouvées dans l'édition de 1842 dans le Bulletin de la société des antiquaires de l'Ouest p. 445 ss. Cf. Philipon 1901, 236, ouvrage qu'aurait consulté Rydberg. On rappelle l'édition de Philipon, 1877.

2.5.4. Lei, ley, lé dans les documents de l'Est et les parlers modernes

Rydberg (379) donne une liste de références aux documents de l'Est, allant de Liège à Lyon, qui montrent la forme lei/ley, mais plutôt dans les aires orientales des domaines wallon, luxembourgeois, champenois (Vitry)¹⁰⁵, lorrain (Boulay, Metz) et franc-comtois. Pour finir, Rydberg fait référence à Görlich-Burg qui, à part un lie fromt. (53), nous livre des exemples fromt. de lei, ley (53, 123)¹⁰⁶. De plus, Wilmotte note que la forme *lei* se trouve dans des chartes de Liège vers la fin du XIIIe s. 107, et puis à l'Est, fin du XIIIe et au XIVe s., dans des chartes de Luxembourg, de la Lorraine, de la Champagne-Ardenne, de la Franche-Comté, et de la Bourgogne 108. Les exemples offerts par Gossen (GossenScripta p. 310-311)¹⁰⁹ vont toujours dans le même sens : Wallonie, Liège lei W113 (1297), cely W116 (1361), ly W230 (1523); Saint-Hubert en Ardenne W36 (1317) celeie; Gaumais leie L74, L75 (1383) dioc. de Trèves; Lorraine lei L46 (Metz, XIVe s./XVIe s.), aussi bien que lie; Fr. Comté, ley, ycelei, lie (SO 287, 1350), ycellie (SO 253p. 1330); Bourgogne lei, le (lé?), iceley. Dondaine (1972, 360) cite une charte comtoise de Montbéliard, 1332: « Nostre amee femme et por ley en seigneur et conte de Montbeliard » et une autre de Héricourt 1361: « Au grand profit de lev et de sui hoirs ».

Pour les documents de l'ancien francoprovençal, Hafner (1955, 93-97, § 22) donne *liei*, *lei*, *lie* comme des formes du pron.; parmi les exemples on note *lye*, *lie* (Dépt. Ain), *ley*, *lei* (Dépt. Isère, Rhône, Loire). Comme il le remarque (97): « Die aprov., afrprov. und afrz. Diphthongierungsergebnisse erwachsen im Gesamtgebiet aus *ie*, bzw. *iei*. ».

Quant au témoinage des dialectes ou des patois modernes, dont l'évidence peut avoir une certaine valeur, l'étude de Rydberg (378) confirme la forme de *ley* pour les régions de Liège, Namur, la Wallonie orientale¹¹⁰; pour la Lorraine, *ley* est bien attesté avec, à l'Est, un *lie* (Montreux-Jeune), et un *lé* (Falkenbourg) et plus à l'Ouest, un *lé* à Tannois (tout près de Bar-le-Duc)¹¹¹; et un

¹⁰⁵ Cf. Horning 1890, 379.

Cartulaire de Neufchâtel, frcomt. (1326), D'un cartulaire qui commence: *Nous offical de la cour de Besançon*: «laquelle Aceline, [...] & pour le pruffit de *ley* et de ses hoirs »; et « de laquelle terre [...] lad. Aceline, pour *ley* & pour ses hoirs, s'est desvestiz du tout en tout », Perrichot, 1786, t. 2, 418.

Wilmotte (1888, 556), *lei* dans les chartes de la Collégiale de Saint Martin (Liège) et de l'Abbaye de Robermont de la fin du XIII^e s.

¹⁰⁸ Cf. Wilmotte 1932, 56.

Les exemples de *leie* (gaumais et wallon) sont à comparer avec ceux de *lée*, *leie*, examinés plus bas; et on notera en particulier les exemples de *lie* frcomt. et lorr.

Cf. Horning 1885, 494, § 82; 1888, 257; Zéliqzon 1893, 434, § 73; Niederländer 1900, 17; Marchot 1913, § 19, 239-240.

¹¹¹ Cf. Horning 1892, 461-462, § 13.

lay en Bourgogne (Bouberain). Wilmotte (1890, 76) confirme lé dans le patois moderne de la province de Namur, continuant jusqu'en Lorraine. Pour les parlers ou patois de la Bourgogne, les études plus récentes de Régnier (1979) et Taverdet (1980) vont dans le même sens. Taverdet, dont l'étude porte plus spécifiquement sur la Saône-et-Loire, note (63, 262) l'emploi de lé, pron. rég. fém. tonique dans ses emplois comme compl. de prép., dans le nord (Chaunois), avec la variante lèy, forme de base des patois dijonnais, et enfin li au sud (Charolais et Brionnais). De même, la carte 488 de Régnier montre la distribution de l'emploi des formes lé et li dans les parlers du Morvan¹¹². Thomsen (1876, 71) confirme lei dans l'idiome bourguignon.

2.5.5. Lie à l'Est: textes et documents

Une lecture de Rydberg, qui ne semble pas avoir toujours eu la reconnaissance qui lui est due, a confirmé que la forme *lie*, fém. forte, se trouvait dans des régions de l'Est et qu'elle n'était pas totalement absente du Nord-Est. D'abord (380), il la retrouve dans des textes lorrains des années 1320:

La Guerre de Metz [GuerreMetzB]: «Toutes flours sormonte la rose; [...] Qu'ensi fait Mets toutes citeis, Car en lie maint prosperiteit, Franchise [...]» (102, Strophe 2) v. 1324¹¹³.

Credo et l'Ave Maria publiés par Bouteiller en appendice à son édition de la Guerre de Metz. Credo: «Ex Maria, c'est de Marie [...] Se Metz a lie bien se marie / Plux ne seroit certain marie, / Dont veulz qu'a lie nous marions » (p. 371-372) v. 94 et v. 96; Ave Maria «C'est la meire qu'est nette et monde, Nulz aultre a lie ne se compeire » (p. 382), v. 16.

Mais nous remarquons tout de suite que, dans chacun de ces cas, *lie*, à l'intérieur du vers, ne compte que pour une syllabe.

Rydberg l'a trouvé (381), en compagnie de *li*, dans des documents, toujours du XIV^e siècle, dans la région de Champagne-Ardennes¹¹⁴ (Ardennes et le Nord et Nord-Est du département de la Marne) et Bar-le-Duc (Meuse)¹¹⁵

Régnier (1979, 105): « $l\acute{e}$ (forme forte du pron. personnel fém.); la variante $l\^{i}$ est une réfection sur le modèle des féminins en i. »

Exemple que l'on retrouve ds Gdf 4, 746c.

Par la suite, nous avons pu identifier d'autres exemples de *lie* dans des documents de l'Est. Les *Archives administratives de la ville de Reims* (éd. Varin, 1843, 1848) offrent toute une série d'exemples: «[...] hoir de *lie*, c'est à savoir à Havyette, femme de Jehan [...] » 2, 1ère partie (1843), 682 (1335); « Ysabel [...] et li fu adjugié par droit à *lie* appartenir [...] » 684 (1334); 'pour *lie*' 780 (1337); 895-896 (1344); 913 (1344); 1085 (1348); t. 3 (1848), 35 (1353); 37 (1353); 'pardevers *lie*' 285 (1366).

¹¹⁵ Cf. l'exemple de *cestie*: «li femme Colin de Champel, nn d. sus une maison devant *cestie* desus dite », Fuchs 1908, 168.

et dans la Lorraine occidentale (Meurthe-et-Moselle). Il le situe ainsi dans une région intermédiaire entre, à l'ouest, un *li* picard et central, et, à l'est, les formes *lei*, *lé* que l'on retrouve dans une région plus à l'Est¹¹⁶. Comme nous l'avons vu ci-dessus, l'examen des documents de l'Est par Gossen (GossenScripta 310-311) confirme *lie* non seulement dans des documents lorrains ¹¹⁷ (L46 Metz) mais aussi dans ceux de la Franche-Comté ¹¹⁸ (SO 287, SO 253p) ¹¹⁹ et un *leie* gaumais (L74, L75) de 1383 ¹²⁰. Ces attestations de *lie* dans la région comtoise seraient presque sûrement à classer parmi les formes frprov.

Avant de poursuivre la possibilité de lie comme légitimement wallon, la mention des *lie* dans deux textes essentiellement picards m'a arrêté un instant. Que dire de l'apparence isolée de quelques lie fém. que l'on a trouvés dans Maugis d'Aigremont [MaugisV], 2et. XIIIe s., et le Lion de Bourges [Lion-BourgAlK]? Au vers 3240 de Maugis on trouve lie c.s.sg. accentué: «Lie et Maugis se couchent por lor cors deporter». Tous les trois manuscrits de ce texte sont picards. Vernay (1980), l'éditeur, a choisi P (BnF fr. 766), comme ms. de base. Les deux autres manuscrits remplacent ce lie par elle, sans pour autant affecter la scansion. Dans le ms P, Vernay (1980, 52-53) repère quinze traits dialectaux « sur un fond nettement francien lui aussi » ; la plupart d'entre eux suggèrent des éléments du Nord/Nord-Est. Mais en suivant Pope (§ 839**, SW § 1327i), Vernay classifie ce *lie* comme trait du Sud-Ouest ou de l'Ouest. Cependant, la forme que cite Pope est de Béroul, et comme nous l'avons vu, les formes de Béroul sont lié. Selon nous, le lie de Maugis est d'une toute autre sorte et serait un élément supplémentaire qui s'accorde mieux avec les lie de l'Est, et qui fait écho aux lie que l'on retrouve dans le manuscrit lorrain du texte picard, Lion de Bourges.

Notre parcours assez rapide des vers 16991-34298 du poème interminable qu'est le *Lion de Bourges*, texte du milieu du XIV^e s., mais qui se trouve dans un seul manuscrit lorrain du XIV^e s. (BnF fr. 22555), nous a livré les résultats suivants: *lie*, compl. de prép., *a lie meysme* 17621, *devant lie* 18995, *a lie*

Le FEW 4, 550b-551a présente des exemples documentaires de *lie*: de Mouzon, petite ville de Champagne (Ardennes); un *lîe* Châteneuf (Franche-Comté); et un exemple saintongeais (où l'influence des formes provençales pourrait avoir joué un rôle).

¹¹⁷ «In den lothringischen documenten herrscht die Schreibung *lei* vor, jedoch L 46 [Metz] (14. Jh./16. Jh.) *lie* neben *lei* ».

^{**}ECCE-ILLAEI erscheinen [...] in denjenigen der Franche-Comté sowohl als *ley* wie als *lie*, bzw. *ycelei* (z.B. SO 287, 1350) oder seltener *ycellie* (z.B. SO 253, 1330) ».

¹¹⁹ Cf. Chevalier 1767, I, 363, où on lit dans un document frcomt. de 1287: «Celi que dame Marie eslira por *lie* ».

[«]in den Urkunden aus dem Gaumais findet sich leie (z.B. L 74, 75, 1383).».

meysme 19870, o lie 20094, a lie 24048, en lie 29215, per lie 29216, a lie 31268, a lie 31272, a lie 32696; lie indépendant: lie et cez richetés 23908, lie et sa norission 32643 et celie qui 27925. Dans tous ces cas, lie ne compte que pour une syllabe. Comme le note l'éditeur, Kibler (1980, cxxxIII), ce serait, dans ce cas, un trait lorrain dû au copiste. Selon nous, ce ne serait qu'un trait graphique. Le pronom li, compl. de prép., est employé aussi régulièrement pour le masc. que pour le fém. 'Lie' n'apparaît qu'une fois à la rime, laisse DCXVIII, 31023, mais la rime est avec i/y/it/is et on trouve à la rime, dans la même laisse, avec li 31033 (fém.). Il semble clair donc que cet e n'est que graphique.

À première vue, la forme *lie* ne figurait pas dans la région wallonne, comme telle. La première découverte encourageante de *lie* dans la région du Nord-Est fut les formes suivantes, isolées, trouvées dans le *Poème moral* [PoèmeMorB]. Ce poème, texte wallon¹²¹ du début du XIIIe s., nous offre un exemple de *lie*, compl. de prép.,: « Nulle riens ne heit tant dÿable ne ne crient / Que vraie humiliteit et quant qu'a *lie* atient. » 2850, et de *cestie* (formation analogique): « Totes bones vertus ont *cestie* [la souffrance] enameie; » 2895, toujours à l'intérieur d'un vers. Malheureusemnent, l'élision de l'e final dans chacun de ces exemples ne nous permet pas de juger de sa valeur syllabique. Mais le commentaire de Bayot sur le vers 2850 m'a mené à l'étude de Wilmotte (1890, § 10, 76-77). Dans une charte du chapitre noble d'Andenne (Province de Namur) datée de 1272, dans une région où l'on s'attendrait à la forme *lei*, Wilmotte a relevé deux exemples de *lie*, forme forte, compl. de prép. ¹²². La copie de la même charte (Document XII), par un scribe ultérieur, remplace *lie* par *li*¹²³.

2.5.6. Lée, leye formes liégeoises (fin XIV^e s. et XV^e s.) et lie dissyllabique du Boece en rime

Finalement, pour revenir aux *lie* dissyllabiques du *Boece en rime*, nous n'avons rien trouvé qui corresponde exactement à leur emploi régulier dans ce texte. Les régionalismes déjà repérés et quelques rimes significatives (Atkinson 2011) nous ont mené dans la Wallonie et plus particulièrement dans la Wallonie orientale. Puisque l'origine wallonne de notre texte semblait donc avérée, il nous a fallu chercher ailleurs une explication de leur occurrence. Et même si les graphies *lie* et *cestie* du *Poème moral* et de la charte d'Andenne semblaient encourageantes, leur valeur syllabique était incertaine, et loin d'être concluante; de même pour les *lie* des textes lorrains (tel que la *Guerre*

¹²¹ Bayot 1929, xciv.

Wilmotte 1890, 94, 1. 5 et l. 25, Document XI. C'est ce même document que cite Gossen (GossenScripta 311, W255), et le seul document wallon avec *lie*.

Wilmotte 1890, 74, n.1: «La lecture de quelques lignes suffit pour convaincre que XI est plus fidèle que XII à ce parler; ».

de Metz) et les documents de la Champagne-Ardennes et de la Lorraine occidentale cités ci-dessus (Rydberg 381).

C'est ainsi que je me suis mis à chercher une hypothèse qui réponde à ma question initiale. Parmi les observations qu'ont faites Remacle et Gossen, je me suis rendu compte de la difficulté que l'on a à interpréter les formes wallonnes avec la graphie ie en général, comme elles apparaissent sous la plume des scribes. Comme le constate Remacle (1948, 48): « À la diphtongue croissante ie, les dialectes wallons répondent dans tous les cas par un i long, qui découle de la même diphtongue ie, mais décroissante, c'est-à-dire accentuée sur le premier élément ». Et à cette observation c'est Gossen (GossenScripta 308-309) qui ajoute que, comme forme d'hypercorrection, les scribes wallons représentent le son i par ie assez fréquemment, sans doute influencés par la monophtongaison de ie > i, résultat du développement de -ARIU, ou d'une palatale + A tonique, ou de e bref lat. tonique, et peut-être sous l'influence des habitudes scribales flamandes qui représentent l'i des emprunts du français comme ie (prieme, plaisier etc.).

Ces observations, seraient-elles suffisantes pour comprendre les lie du Boece en rime? Y aurait-il un lien entre ces formes et d'autres formes du pron. fém. fort qui apparaissent dans la région wallonne dès la fin du XIVe s., lée et leye? Parmi les textes liégeois de cette période, on rencontre les formes lee et leye¹²⁴ (GossenScripta 311) dans le Paweilhar Giffou [PawGiffB], liég, déb. XVe s. Et dans le Myreur des Histors de Jean d'Outremeuse [JPreisMyrG] fin XIVe s. (ms. Brux. Bibl. roy. II 3030, fin XVe s.), lee 125 est la forme employée de préférence : par ex. i) après prép. : 'a [...] lee' (Beatris) 254; 'sur lee' 2417, 3880, 3898; ii) compl. d'un infinitif: « pour lee conduire a saveteit » 4025, et « pour lee mettre a honte » 3992 (var.); et iii) comme sujet tonique « lee l'avoit bressee » 2041. La même forme, employée dans les mêmes fonctions syntaxiques, se rencontre dans la Chronique de Jean de Stavelot [JStavB] 1447, suite de JPriesMyr: par ex. «madame de Borgongne [...] qu'à présent el soy tairoit de la clergie de Liège qui n'estoit point desub lée située » Borgnet (1861, 486); « et alle requeste de *lée* [la damoiselle Fexthe] fut ly Palais ensemble [...] et lée-meismes roioit » (Borgnet, 587); «Et se ilh n'avoit enfans, sa femme en auroit la tirche part del argent por paiier ses debtes et por lee¹²⁶ governeir» (Borgnet, 45). Toujours dans JStavB on rencontre aussi la forme *leye*: « Item de cely mis de XIe jour, madame de Burgongne rentrat a Namur, et avecque leye le conte d'Angoulemme [...] et gran nobleche avecque leye.» (Borgnet,

L'emploi d'un i ou y serait là pour séparer deux voyelles en hiatus (cf. Pope § 702).

On pourrait interpréter le *lee* (Goosse 1965, cxxxvIII) comme *lée*; cf. les *lée* de l'édition de JStavB.

¹²⁶ Lire *lée* comme les exemples précédents.

559). Et les *leie* gaumais (GossenScripta 310; L74, L75), dans des cartulaires de l'abbaye de Clairefontaine de 1383, dans la région wallonne de la province belge de Luxembourg, sont à rapprocher des *leie* de la même époque que l'on retrouve dans *Paweilhar Giffou*, le *Myreur des Histors* de Jean d'Outremeuse et la *Chronique* de Jean de Stavelot.

On sait que i tonique de cette région a mené à un résultat particulier à partir de la fin du XIIIe s. Remacle (1948, 59) explique les formes telles que vèye 'vie', marèye 'il se marie' de la manière suivante: « en liégeois, l'i tonique en hiatus [...] s'ouvre régulièrement en è, alors que d'ordinaire l'i tonique se maintient. » Ce type vève n'existe qu'à l'est, principalement dans les arrondissements de Liège et de Verviers 127. D'après les cartulaires que cite Remacle, « on peut assurer que le liégeois ouvre la voyelle depuis le second quart du XIIIe s.»: cartulaire de l'abbaye Val-Benoît, 1227 Mareie 'Marie' (49), 1271 ley 'lie' (198)¹²⁸. Et Gossen (GossenScripta 311) résume l'argument de la manière suivante : « Nach Remacle (59), wäre dieser Typus, den er selbst schon für 1271 belegt, jedoch sekundär aus älterem lie entstanden, nach demselben Prinzip wie aus (VITA) $> v\acute{e} > v\grave{e}ye$ geworden ist. » Les formes $l\acute{e}e$ et leyedériveraient d'un lie antérieur, dont les lie du Boece en rime seraient le témoin. Cette forme *lie*, dissyllabique, où la voyelle tonique *i* est en hiatus, serait certainement de l'auteur, Jehan de Thys, d'origine liégeoise, et pas exclusivement du scribe brabantois flamand, Petrus de Palude.

On est amené ainsi à interpréter les *lie* dissyllabiques du *Boece en rime*, assurés par la rime et par le compte syllabique, comme faisant partie de cette ouverture de l'i tonique en hiatus, phénomène qui mène aux graphies de *lée* et *leye* dans la région liégeoise. Vus de cette perspective, ces *lie* seraient à voir comme un indice précieux et supplémentaire d'un texte originaire de la Wallonie, et plus précisément de la région liégeoise.

The University of Queensland

J. Keith ATKINSON

Cf. GossenScripta 311, Fouché 1967, § 19c (38). Voir aussi, pour les parlers de l'Est de la Wallonie du XIX°s., Zéliqzon 1893, 425, où il note que *i* tonique (< *i* long lat.) en hiatus > *ey*; *vey*' 'vie' dans les cantons de l'Est (Gouvy, Vielsalm, Ligneuville) et *marey*' 'marie' (Malmédy). Toujours dans les patois de l'Est (lorrain) où la forme *ley* du pron. fém. se rencontre, Horning (1890, 379) offre, comme explication possible de ce phénomène, l'hypothèse suivante: «[...] *e* entwickelte sich erst wieder in dem Nexus *iy*, nach dem Lautgesetz des Metzischen, dass betontes *i* im Hiat zu *ey* wird. ». Et il émet une deuxième hypothèse, qui rejoint, dans un sens, celle de Remacle, que ce *ley* relève d'une ancienne *leie*, hypothèse qui serait confirmée par le *leye* d'un texte namurois de 1731 (Niederländer 1900, 17).

¹²⁸ Cf. Wilmotte (1932, 58) Luseie 'Lucie', Maree 'Marie'.

Références bibliographiques

- Anglade, Joseph, 1921. Grammaire de l'Ancien Provençal, Paris, Klincksieck.
- Auracher, Th., 1877. «Der sogennante poitevinische Pseudo-Turpin nach dem Hs mitgeheilt », *ZrP* 1, 259-336.
- Bartsch, Karl, 1895⁶. *Chrestomathie de l'ancien français* (revue et corrigée par A. Horning), Leipzig, Vogel. Bartsch-Horning
- Bayot, Alphonse, 1929. Le poème moral, édition complète, Bruxelles, Palais des Académies.
- Berger, Roger / Brasseur, Annette 2004. Les Séquences de Sainte Eulalie, Genève, Droz.
- Bonnard, Henri / Régnier, Claude, 1991. Petite grammaire de l'ancien français, Paris, Magnard.
- Bonnardot, Fr., 1872. « Document en patois lorrain relatif à la guerre entre le comte de Bar et le duc de Lorraine (1337-1338) », R 1, 328-351.
- Bonnardot, Fr., 1876. « Dialogus anime conquerentis et rationis consolationis », R 5, 269-332.
- Borgnet, Adolphe, 1861. Chronique de Jean de Stavelot, t. 1, Bruxelles, Hayez.
- Bormans, S. / Body, A. 1897. «Glossaire Roman-Liégeois», Bulletin de la Société Liégeoise de littérature wallonne 13, 137.
- Boucherie, Alphonse, 1873. Le dialecte poitevin au XIIIe siècle, Paris, Pedone-Lauriel.
- Bougy, Catherine, 2009. *Le Roman de Mont Saint Michel*, (XII^e siècle), Coédition PUC, Scriptorial d'Avranches. http://www.unicaen.fr/services/puc/spip.php?article771>
- Bourassé, J.-J., 1860. Vie de Monseigneur saint Martin de Tours par Péan Gatineau, Tours, Publ. de la Soc. des Biblioph. de Touraine.
- Bourdillon, Francis William, 1897. *Tote listoire de France (Chronique saintongeaise)*, London, D. Nutt.
- Bouteiller, E. de, 1875. *La guerre de Metz en 1324 : poème du XIV^e siècle*, Paris, Firmin-Didot.
- Brayer, Édith / Leurquin-Labie, Anne-Françoise, 2008. La *Somme le roi par Frère Laurent*, Paris, SATF.
- Brunot, Ferdinand, 1905/21966. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, t. 1, Paris, Armand Colin.
- Brunot, Ferdinand / Bruneau, Charles, 1969³. *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson&Cie.
- Burguy, Georges Frédéric, 1882³. Grammaire de la langue d'oïl ou Grammaire des dialectes français aux XII^e et XIV^e siècles, Berlin, W. Weber, t. 1; t. 3, Glossaire étymologique, 221.
- Chaurand, J., 1972. Introduction à la dialectologie française, Paris, Bordas.
- Chevalier, F. F., 1767. *Mémoires historiques sur la ville et la seigneurie de Poligny* (Pièces justificatives), 2 vol., Lons-le-Saulnier, Pierre Delhorme.

- Constans, Léopold, 1890. Le roman de Thèbes, publié d'après tous les manuscrits, 2 vol., Paris, Didot. (SATF)
- Corbellari, Alain, 2003. Les Dits d'Henri d'Andeli, Paris, Champion.
- Corpus Inscriptionum Latinarum I-XVI, depuis 1862, Berlin, Berlin-Brandenburgische Akademie der Wissenschaften. CIL
- Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui, 1972. Domaines d'oïl et domaine franco-provençal. Colloque organisé par le Centre de Philologie et de Littérature romanes de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg du 22 au 25 mai 1967. Actes publiés avec le concours de la Société de Linguistique romane par Georges Straka, Paris, Klincksieck.
- Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Age, 1964. Paris, Fayard. DLF
- Dondaine, Colette, 1972. Les parlers comtois d'oïl, Paris, Klincksieck.
- Douët-d'Arc, L. C., 1874. *Nouveau recueil de comptes de l'argenterie des rois de France*, Paris, Société de l'Histoire de France.
- Duraffour, A., Gardette, P., Durdilly, P. 1965. Les Œuvres de Marguerite d'Oingt, Paris, Belles Lettres.
- Eggert, B. 1889. «Entwicklung der normandischen Mundarten im Départment de La Manche und auf den Inseln Guernsey und Jersey », *ZrP* 13, 353-403.
- Finoli, A.M., 1969. Artes Amandi, Milano, Istituto editoriale cisalpino, pp. 125-228.
- Fouché, Pierre, 1952-1961. Phonetique historique du français, 3 vol., Paris, Klincksieck.
- Fouché, Pierre, 1967. Le Verbe français, étude morphologique, Paris, Klincksieck.
- Foulet, Lucien, 19653. Petite Syntaxe de l'ancien français, Paris, Champion.
- Fuchs, A., 1908. Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine, t. 5, Metz, Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine.
- Gardette, P. 1972. «Le Francoprovençal écrit en Lyonnais et en Forez au Moyen Âge », Les dialectes de France au Moyen Âge et aujourd'hui, pp. 171-203.
- Goebl, Hans, 1970. Die Normandische Urkundensprache. Ein Beitrag zur Kenntnis der Nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittlelalters, Wien, Böhlaus. Österreichische Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-Historische Klasse, Sitzungsberichte, 269.
- Goosse, André, 1965. Jean d'Outremeuse, Ly Myreur des Histors: Fragment du second livre (années 794-826), Bruxelles, Palais des Académies.
- Görlich, Ewald, 1882. Die Südwestlichen Dialecte der langue d'oïl (Poitou, Aunis, Saintonge und Angoumois), Französische Studien, 3, 2.
- Görlich, Ewald, 1886. Die Nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl (Bretagne, Anjou, Maine, Touraine), Französische Studien, 5, 3.
- Görlich, Ewald, 1889. Der burgundische Dialekt im 13. und 14. Jahrhundert, Französische Studien, 7, 1.
- Gossen, Carl Theodor, 1967. Französische Skriptastudien. Untersuchungen zu den Nordfranzösischen Urkundsprachen des Mittelalters, Wien, Böhlaus Nachf.
- Gossen, Carl Theodor, 1968. « Graphème et phonème : le problème central de l'étude des langues écrites au Moyen Âge », *RLiR* 32, 1-16.

- Gossen, Carl Theodor, 1970. Grammaire de l'ancien picard, Paris, Klincksieck.
- Goujon, Paul 1870. « Histoire de la châtellenie et haute-justice du Vaudreuil (deuxième partie) », Recueil des Travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, 3° série, t. 9 (années 1864 à 1868), Évreux, 279-712.
- Hackett, W. Mary, 1970. La Langue de Girart de Roussillon, Genève, Droz.
- Hafner, Hans, 1955. Grundzüge einer Lautlehre des Altfrankoprovenzalischen, Bern, Francke.
- Hasenohr, Geneviève (ed.), 2006. *Introduction à l'ancien français de Raynaud de Lage*, 2^e édition, Paris, SEDES.
- Henry, Albert, 1953. Chrestomathie de la littérature en ancien français, Bern, A. Francke.
- Holden, Anthony J. 1954. «L'authenticité des premières parties du *Roman de Rou* », *R* 75, 22-53.
- Horning, A., 1885. « Zur Kunde des Neuwallonischen », ZrP 9, 480-496.
- Horning, A., 1888. « Zur Wallonischen Lautlehre », ZrP 12, 255-260.
- Horning, A., 1890. «Zur Lautgeschichte der ostfranzösischen Mundarten», ZrP 14, 376-396.
- Horning, A., 1892. « Die Mundart von Tannois », ZrP 16, 458-475.
- Jackson, M., 1975. « Two chapters from the *Tombel de Chartrose: Formosus* and *De celli qui vesqui en la carriere* », R 96, 528-547.
- Jacques, Francis, 1979. Aiquin ou la Conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne, Aix-en-Provencce, Publications du CUERMA, Senefiance 8.
- Jeanroy, A. 1914. «Le Débat du clerc et de la damoiselle, poème inédit du XIVe s.», R 43, 1-17.
- Jones, Michael, C.E., 1996. Recueil des actes de Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre, duc et duchesse de Bretagne (1341-1364) suivi des Actes de Jeanne de Penthièvre (1364-1384), Rennes, Presses universitaires.
- Joret, Charles, 1881. C.r. de la dissertation de Paulus Schulzke, Halle, 1879, « Betonten *e* (bref) + *i* in der normannischen Mundart », *R* 10, 258-261.
- Joret, Charles, 1883. Des caractères et de l'extension du patois normand, Paris, Vieweg.
- Kawaguchi, Yuji, 1995. «Frontières linguistiques de la Champagne occidentale au XIII^e siècle », *RLiR* 59, 119-130.
- Kibler, William W. / Picherit, Jean-Louis G. / Fenster, Thelma S., 1980. *Lion de Bourges, poème épique du XIVe siècle*, 2 vol., Genève, Droz.
- Kunstmann, Pierre, 1981. *Treize Miracles de Notre-Dame, tirés du Ms. B.N. fr. 2094*, Ottawa, Éditions de l'Université.
- Le Person, Marc, 2003. Fierabras, Chanson de geste du XII^e siècle, Paris, Champion. CFMA
- Lodge, R. Anthony (ed.), 1979. Étienne de Fougères, Le Livre des Manières, Genève, Droz, TLF.
- Lote, Georges, 1955. Histoire du Vers Français, t. 3, Paris, Hatier.
- Marchello-Nizia, Christiane, 1979. Histoire de la langue française aux XIVe et XVe siècles, Paris, Bordas.

- Marchot, Paul, 1913. «Les principaux traits morphologiques du wallon prélittéraire ou préhistorique (500–800) », *ZfSL* 41, 233-256.
- Meiller, Albert, 1994. « Notes sur l'ancien lorrain d'après deux mss de la fin du XII° s. », *RLiR* 58, 169-175.
- Ménard, Philippe, 1973. Manuel du français du Moyen Âge. Syntaxe de l'ancien français, Bordeaux, Sobodi.
- Meredith-Jones, C. 1938. «The Chronicle of Turpin in Saintonge», *Speculum* 13, 160-179.
- Meyer, Paul, 1883. «La *Vie de Saint Grégoire le Grand*, traduite du latin par Frère Angier, religieux de Sainte-Frideswide », *R* 12, 145-208.
- Meyer, Paul, 1889. «Fragments du Roman de Troie », R 18, 70-106.
- Meyer-Lübke, Wilhelm, 1908. *Historische Grammatik der Französischen Sprache*, t. 1, Heidelberg, Carl Winter.
- Meyer-Lübke, Wilhelm, 1974. *Grammaire de Langues Romanes*, t. 1 (trad. E. Rabiet), Slatkine, Genève.
- Moignet, Gérard, 1965. Le pronom personnel français, Paris, Klincksieck.
- Moignet, Gérard, 1976². Grammaire de l'ancien français. Morphologie Syntaxe, Paris, Klincksieck.
- Moisy, Henri, 1887. Dictionnaire des patois normands, Caen, H. Delesques.
- Montaiglon, Alphonse de, 1879. «La vie de Saint Grégoire le Grand», R 8, 509-544.
- Morawski, J., 1935. «Mélanges de littérature pieuse », *R* 61, 145-209. En particulier, « Vie des pères: Interpolation A », pp. 179-194. (Les treize miracles de N.-D. du ms. BnF fr. 2094).
- Naudeau, Olivier, 1981. «Les Franco-Provençalismes de la *Passion Sainte Catherine*: Faits d'auteur ou apports du copiste », *ZrP* 97, 316-328.
- Naudeau, Olivier, 1982. La Passion de Sainte Catherine d'Alexandrie par Aumeric, Tübingen, Niemeyer.
- Naudeau, Olivier, 1992. «Traits du Sud-Est dans le ms. de l'Arsenal du *Roman d'Alexandre* », *RLiR* 56, 155-163.
- Niederländer, J., 1900. « Die Mundart von Namur », ZrP 24, 1-32.
- Nyrop, Kr., 1914³. *Grammaire historique de la langue française*, t. 1, Copenhague, Nordisk Forlag.
- Paris, Gaston, 1879. «La Vie Saint Alexis en vers octosyllabiques », R 8, 163-180.
- Paris, Gaston / Bos, Alphonse, 1885 (réimpr. 1968). *Trois Versions rimées de l'Évan-gile de Nicomède*, Paris, Didot. SATF (Version d'André de Coutances, xvi-xlv; 73-136).
- Paris, Gaston, 1894. «Le pronom neutre de la 3^e personne en français », R 23, 161-176.
- Perrichot, Claude Joseph, 1786. De l'État civil des personnes et de la condition des terres [...], En Suisse, t. 2.
- Pfister, Max, 1970. Lexicalische Untersuchungen zu Girart de Roussillon, Tübingen, Niemeyer, Beih. ZrP.

- Pfister, Max, 1993. «Scripta et koinè en ancien français aux XIIe et XIIIe siècles?», Écriture, Langues communes et Normes. Formation spontanée de koinès et standardisation dans la Galloromania et son voisinage. Actes du colloque tenu à l'Université de Neuchâtel du 21 au 23 septembre 1989, Genève, Droz et Neuchâtel, Faculté des Lettres, 17-43.
- Philipon, Edouard, 1877. Œuvres de Marguerite d'Oyngt, publiées d'après le manuscrit unique de Grenoble, Lyon, N. Scheuring.
- Philipon, Edouard, 1884. « Phonétique lyonnaise au XIVe siècle », R 13, 542-590.
- Philipon, Edouard, 1901. « Morphologie du dialecte lyonnais aux XIII^e et XIV^e siècles », R 30, 213-294.
- Philipon, Edouard, 1910. «Les parlers du Duché de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles», R 39, 476-531
- Philipon, Edouard, 1912. «Les parlers du Duché de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles», R 41, 541-600.
- Philipon, Edouard, 1914. «Les parlers de la Comté de Bourgogne aux XIIIe et XIVe siècles », R 43, 495-559.
- Pignon, M. Jacques, 1960. L'évolution phonétique des parlers du Poitou (Vienne et Deux-Sèvres), Paris.
- Pignon, M. Jacques, 1960². «La langue de la *Seconde Coutume de Charroux* », *CCM* 3, 457-471.
- Pope, Mildred K., 1903. Étude sur la langue de Frère Angier, suivie d'un glossaire de ses poèmes, Paris, Bouillant.
- Pope, Mildred K., 1934². From Latin to Modern French with especial consideration of Anglo-Norman, Manchester, Manchester University Press.
- Raynaud de Lage, Guy, 1968. Le roman de Thebes, Paris, Champion, CFMA.
- Régnier, Claude, 1979. Les Parlers du Morvan, 3 vol., Château-Chinon, Académie du Morvan.
- Remacle, Louis, 1948. *Le problème de l'ancien wallon*, Liège, Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège.
- Rheinfelder, Hans, 1967. Altfranzösische Grammatik. 2 Teil: Formenlehre, München, Max Hueber Verlag.
- Roussineau, Gilles (ed.), 2004. Raoul de Houdenc, La Vengeance Raguidel, Genève, Droz. TLF
- Rydberg, Gustav, 1904. Zur Geschichte des französischen 'e', t. 2, 3° partie, Monosyllaba im Französischen: Artikelformen und Objektspronomina, Upsala, Almqvist & Wiksells.
- Rydberg, Gustav, 1905. «Ueber der Entwickelung von 'illui, illei' auf französischen Boden und das Eindringen der Form 'lui' als schwachtonig Dativ », *Bausteine zur romanischen Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia zum 15. Februar 1905*, Halle, Niemeyer, 369-385.
- Sandqvist, Olle, 1989. La Vie Saint Grégoire, Lund, Univ. Press.
- Schwan, E. / Behrens, D. (trad. Bloch, Oscar), 1932. *Grammaire de l'ancien français*, Leipzig, O.R. Reisland.

Short, Ian, 2007. Manual of Anglo-Norman, London, ANTS.

Söderhjelm, Werner, 1896. Leben und Wunderhaten des Heiligen Martin, Tübingen.

Suchier, Hermann, 1884-1885. Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir, 2 vol., Paris, Didot, SATF.

Taverdet, Gérard, 1980. Les patois de Saône-et-Loire: géographie phonétique de la Bourgogne du Sud, Dijon, Association bourguignonne de dialectologie et d'onomastique.

Thomas, Antoine, 1897. Essais de Philologie française, Paris.

Thomsen, V. 1876. « E + I en français », R 5, 64-75.

Väänänen, Veikko, 1963. Introduction au latin vulgaire, Paris, Klincksieck.

Valkhoff, M., 1938. Philologie et littérature wallonnes. Vademecum, Groningen, Wolters.

Varin, Pierre 1843, 1848. Archives administratives [et legislatives] de la ville de Reims; collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité, t. 2, 1843; t.3, 1848, Paris, Crapelet.

Vernay, Philippe, 1980. Maugis d'Aigremeont, chanson de geste. Édition critique avec introduction, notes et glossaire, Berne, Francke.

Walberg, Emmanuel, 1936. La Vie de saint Thomas Becket, Paris, Champion, CFMA.

Wharton, S., 1980. Le Livre du cuer d'amours espris, Paris, Bibliothèque médiévale, 10/18.

Wiese, Leo, 1900. Die Sprache der Dialoge des Papstes Gregor, Halle, Niemeyer.

Wilmotte, Maurice, 1888. « Études de dialectologie wallonne », R 17, 542-590.

Wilmotte, Maurice, 1889. «Études de dialectologie wallonne. II La région au sud de Liège », *R* 18, 209-232.

Wilmotte, Maurice, 1890. « Études de dialectologie wallonne. III La Région namuroise. », R 19, 73-98.

Wilmotte, Maurice, 1932. Études de philologie wallonne, Paris, Droz.

Zéliqzon, Léon, 1893. « Die französische Mundart in der preussischen Wallonie und in Belgien längs der preussischen Grenze », *ZrP* 17, 419-440.

Zink, Gaston, 1989 (1992²). Morphologie du français médiéval, Paris, PUF.

Zink, Gaston, 1997. Morphosyntaxe du pronom personnel (non réfléchi) en moyen français (XIVe-XVe siècles), Genève, Droz.

